Nations Unies A/55/833

Assemblée générale

Distr. générale
12 mars 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session
Point 133 de l'ordre du jour
Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport contient le projet de budget relatif au fonctionnement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002, qui s'élève à un montant brut de 448 803 600 dollars (montant net : 418 892 100 dollars).

Sur le montant total du budget, environ 77 % des ressources correspondent aux dépenses afférentes au personnel civil, les dépenses opérationnelles représentant 14 %, les dépenses afférentes au personnel militaire 2 % et les contributions du personnel 7 %. Moins de 1 % du total est alloué aux autres programmes.

La décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre est énoncée au paragraphe 3 du présent rapport.

01-28458 (F) 060401 070401

Table des matières

		Paragraphes	Page
I.	Aperçu général	1–3	3
II.	Mandat politique de la Mission	4	4
III.	Plan des opérations et moyens nécessaires	5–29	5
IV.	Contributions au titre de l'accord sur le statut de la Mission	30–31	10
V.	Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale	32	11
VI.	État des remboursements aux gouvernements fournissant des unités constituées	33–34	11
VII.	Matériel appartenant aux contingents et soutien logistique autonome	35–39	11
VIII.	Effectifs nécessaires	40–45	13
	A. Modification du tableau d'effectifs	40–45	13
	B. Tableau d'effectifs : effectifs actuels et effectifs proposés		15
IX.	Questions diverses	46–49	16
Annexes			
I.	Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002		18
	A. État récapitulatif		18
	B. Répartition du montant brut des dépenses par grande catégorie		20
	C. Renseignements complémentaires		21
II.	Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2001 au 20 juin 2002 : analyse		29
	A. Coûts standard et coûts propres à la Mission		29
	B. Répartition des ressources par rubrique du budget : coûts standard et coûts propres à la Mission		43
	C. Dépenses non renouvelables		44
III.	Appui fourni par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo à d'autres organismes des Nations Unies et à des entités n'appartenant pas au système des Nations Unies dans la zone de la Mission		59
IV.	Application des recommandations précédentes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		60
V.	Organigrammes		63
	A. Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo		63
	B. Administration civile		64
	C. Division de l'administration		65
Carte			66

I. Aperçu général

1. Le présent rapport contient le projet de budget relatif au fonctionnement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002, qui s'élève à un montant brut de 448 803 600 dollars (montant net : 418 892 100 dollars).

2. Les prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 accusent une diminution de 0,2 % (1 196 400 dollars) du montant brut des ressources totales par rapport au montant des crédits ouverts pour la période en cours (1er juillet 2000 au 30 juin 2001). Cette diminution correspond à une baisse de 28,5 % des dépenses opérationnelles et de 1,5 % des dépenses au titre des autres programmes, en partie compensée par une augmentation de 2,7 % des dépenses afférentes au personnel militaire, de 6,8 % des dépenses afférentes au personnel civil et de 7 % des dépenses correspondant aux contributions du personnel. On pense que, lorsque des plans précis seront formulés pour appliquer les priorités énoncées au paragraphe 29 ci-dessous, il faudra présenter un budget révisé pour cet exercice.

Tableau 1
Ressources financières
(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	*Dépenses 1999-2000*	*Montants répartis 2000/01*	*Prévisions de dépenses 2001/02*[a]	*Augmentation/(diminution) proposée par rapport à 2000/01*	
				Montant	*Pourcentage*
Personnel militaire	3 934,1	7 814,3	8 026,4	212,1	2,7
Personnel civil	158 172,8	322 983,1	345 198,9	22 215,8	6,8
Dépenses opérationnelles	188 546,1	89 688,2	64 122,9	(25 565,3)	(28,5)
Autres programmes[b]	1 578,4	1 567,9	1 543,9	(24,0)	(1,5)
Contributions du personnel	9 558,4	27 946,5	29 911,5	1 965,0	7,0
Total des ressources (montant brut)[c]	**361 789,8**	**450 000,0**	**448 803,6**	**(1 196,4)**	**(0,2)**
Contributions volontaires	585,5	–	–	–	–
Total	**362 375,3**	**450 000,0**	**448 803,6**	**(1 196,4)**	**(0,2)**

[a] On trouvera à l'annexe II.B la répartition des ressources par coûts standard et coûts propres à la Mission.
[b] Non compris le personnel.
[c] Non compris les montants prévus au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie).

Tableau 2
Ressources humaines

Effectifs militaires et civils	*1999-2000*	*2000/01*	*2001/02*	*Augmentation/ (diminution) par rapport à 2000/01*
Observateurs militaires	–	–	–	–
Contingents	–	–	–	–
Officiers de liaison	38	38	38	–
Police civile	4 718	4 718	4 718	–
Personnel international	1 148	1 339	1 319	(20)
Administrateurs recrutés sur le plan national	12	11	11	–
Personnel local	3 282	3 916	3 858	(58)
Volontaires des Nations Unies	203	203	203	–

3. La décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre est :

a) D'ouvrir, aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002, un crédit d'un montant brut de 448 803 600 dollars (montant net : 418 892 100 dollars);

b) De mettre en recouvrement le montant énoncé à l'alinéa a) ci-dessus auprès des États Membres pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002.

II. Mandat politique de la Mission

(Résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 10 juin 1999)

4. Le Conseil de sécurité a créé la MINUK pour établir une présence internationale civile au Kosovo afin d'y assurer une administration intérimaire, dans le cadre de laquelle la population du Kosovo pourrait jouir d'une autonomie substantielle au sein de la République fédérale de Yougoslavie; cette présence de l'ONU assurerait l'administration transitoire, tout en organisant et en supervisant la mise en place d'institutions d'auto-administration démocratiques provisoires propres à garantir des conditions permettant à tous les habitants du Kosovo de vivre en paix dans des conditions normales. La Mission s'acquitte de toutes les fonctions administratives de base (secteur bancaire, douanes, services de santé, éducation, postes et télécommunications, etc.), coordonnant ses activités avec la population locale, et organisera ultérieurement des élections. Elle coopère également avec diverses organisations internationales en tant que partenaires à part entière, sous la direction de l'Organisation des Nations Unies.

III. Plan des opérations et moyens nécessaires

5. On trouvera la description des moyens nécessaires au fonctionnement de la Mission dans les rapports que le Secrétaire général a présentés au Conseil de sécurité les 12 juin 1999 (S/1999/672), 12 juillet 1999 (S/1999/779), 16 septembre 1999 (S/1999/987 et Add.1), 23 décembre 1999 (S/1999/1250), 3 mars 2000

(S/2000/177), 6 juin 2000 (S/2000/538), 18 septembre 2000 (S/2000/878) et 15 décembre 2000 (S/2000/1196). La MINUK est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui est le plus haut responsable international civil au Kosovo; il détient les pouvoirs exécutifs civils maximaux que la résolution 1244 (1999) du Conseil prévoit et lui confie, et statue en dernier ressort sur leur application.

6. Un Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général aide le Représentant spécial à diriger la MINUK et à en gérer les opérations. Il veille à ce que les trois composantes (« piliers ») de la Mission, à savoir Administration civile (ONU), Création d'institutions [Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)] et Reconstruction (Union européenne), adoptent une démarche coordonnée et intégrée. Chacune des composantes est dirigée par un Représentant spécial adjoint du Secrétaire général. La MINUK travaille aussi en coopération étroite avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui représentait la composante Affaires humanitaires jusqu'au milieu de 2000, où il a mis progressivement fin à ses activités.

7. Un certain nombre d'entités ont été établies pour assurer la coordination entre les composantes de la Mission et la participation de la population kosovare. Le Comité exécutif et le Groupe mixte de planification sont les principaux instruments permettant au Représentant spécial d'assurer la poursuite des objectifs de la MINUK. Le Conseil transitoire du Kosovo a été créé en juillet 1999 pour aider à administrer la région et préparer le Kosovo à une autonomie substantielle. La création de la Structure administrative intérimaire mixte (STADIM) en décembre 1999 a démarré le processus d'établissement d'institutions provisoires d'auto-administration démocratique et autonome, en attendant un règlement politique. Le Conseil administratif intérimaire fait des recommandations au Représentant spécial concernant les amendements aux textes législatifs en vigueur et l'élaboration de nouveaux règlements, et propose des directives destinées aux différents départements de la STADIM en vue de l'application des règlements. Vingt départements ont été établis pour administrer le Kosovo, chacun étant dirigé conjointement par un codirecteur international et un codirecteur local. On trouvera ci-après une description plus détaillée de la composition et des responsabilités de chaque organe.

Le Comité exécutif

8. C'est par l'intermédiaire du Comité exécutif que le Représentant spécial du Secrétaire général supervise les tâches relatives à l'intégration des activités de la Mission : détermination des priorités administratives, établissement du calendrier et partage des responsabilités, coordination effective avec les organismes extérieurs, en particulier la Force internationale de sécurité (KFOR), et élaboration de la politique d'ensemble de la Mission. Font partie du Comité le Représentant spécial adjoint principal et les Représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général et d'autres hauts fonctionnaires selon les besoins. Assistent également aux réunions du Comité le Directeur de l'administration de la MINUK, le Chef de cabinet, le Directeur des affaires politiques, le Conseiller juridique et le porte-parole. Les réunions du Comité exécutif donnent donc quotidiennement aux hauts responsables de la MINUK une excellente tribune qui permet de faciliter la coopération entre les différentes composantes de la Mission et de promouvoir la coordination dans des domaines précis, réduisant ainsi au maximum les éventuels gaspillages et doubles emplois.

Le Groupe mixte de planification

9. Le Comité exécutif est assisté d'un groupe mixte de planification, dont le Représentant spécial adjoint principal assure la présidence. Il se compose des principaux responsables de la planification de chacune des principales organisations et de la Section de la planification et de la coordination du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. Les principales tâches de ce groupe sont d'assurer la coordination des plans entre les composantes. Un responsable de la KFOR travaille en coopération avec le Groupe sur les questions civiles et militaires. Les représentants d'autres organismes sont invités à participer selon les besoins. Un secrétariat du Groupe mixte de planification a été établi pour renforcer le processus de planification. Ce secrétariat, composé de fonctionnaires de rang intermédiaire s'occupant de la planification dans les trois composantes, au HCR et à la KFOR, constitue le principal mécanisme chargé de former les équipes spéciales et groupes de travail qui doivent élaborer les recommandations et les plans en matière de stratégie et de politique pour appliquer les priorités de la Mission. Ce processus de coordination à l'échelle de toute la Mission débouche sur deux produits : un document de planification stratégique et un plan général de planification des politiques.

10. Les équipes spéciales et groupes de travail se sont attelés à des tâches aussi diverses que l'approvisionnement de base en électricité et en eau au cours du premier hiver qui a suivi le conflit, l'inscription des électeurs civils, le retour des réfugiés et des déplacés et la coordination de l'assistance économique au niveau municipal.

Le Conseil transitoire du Kosovo

11. Ce conseil a été créé en juillet 1999 pour aider à administrer la région et à préparer le Kosovo à s'administrer de façon largement autonome. Le Représentant spécial assure la présidence du Conseil, qui joue un rôle consultatif auprès de la MINUK. Au moment où il a été créé, on trouvait parmi les 12 participants des dirigeants politiques de la Ligue démocratique du Kosovo (LDK), du Parti démocratique du Kosovo (PDK) et du Mouvement démocratique uni (MDU), outre des représentants des communautés serbe, bosniaque et turque et plusieurs membres indépendants. Le Conseil transitoire est l'organe consultatif le plus élevé relevant de la MINUK. L'Organisation des Nations Unies, en sa qualité d'administration intérimaire, détient le pouvoir exécutif sur les activités judiciaires, législatives et autres activités civiles dans le territoire, et le Conseil donne aux principaux partis politiques et groupes ethniques la possibilité de participer directement au processus de prise de décisions de la MINUK. Il offre aussi une tribune où les différentes parties concernées peuvent établir un consensus sur une vaste gamme de questions touchant l'administration civile, la création d'institutions, les services essentiels, la sécurité, le développement économique et la reconstruction.

12. Après la signature de l'accord portant création de la Structure administrative intérimaire mixte, dont il est question au paragraphe 13 ci-dessous, le Conseil transitoire a été élargi le 9 février 2000, le nombre de ses membres passant de 12 à 35, pour mieux refléter la composition pluraliste du Kosovo. Ont été invités à y participer des membres de la société civile – partis politiques, groupes religieux et communautés ethniques. On a surtout cherché à encourager la participation des femmes, qui étaient insuffisamment représentées dans les organes politiques. Le Conseil élargi s'est réuni pour la première fois en février 2000 et se réunit actuellement toutes les semaines sous la présidence du Représentant spécial ou de l'un de ses adjoints.

La Structure administrative intérimaire mixte

13. Dans le cadre d'une autre initiative visant à établir des structures permettant aux Kosovars de participer à l'administration intérimaire et de démanteler plusieurs structures parallèles, un accord a été signé en décembre 1999 par les principaux participants albanais du Kosovo qui avaient assisté aux pourparlers de Rambouillet au début de 1999 (LDK, PDK, MDU). La STADIM a été établie aux termes de cet accord et a démarré le processus d'établissement d'institutions provisoires pour l'auto-administration démocratique et autonome, en attendant un règlement politique. Outre les trois principaux signataires albanais du Kosovo, la STADIM compte depuis mars 2000 un quatrième membre, un Serbe du Kosovo. Le principe dominant sur lequel repose l'accord, accepté par tous les signataires, est le plein respect de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. En conséquence, le Représentant spécial continue d'exercer le pouvoir législatif et exécutif, tandis que les représentants des forces politiques du Kosovo partagent les fonctions d'administration avec la MINUK.

14. Aux termes de l'accord portant création de la STADIM, toutes les structures parallèles de caractère exécutif, législatif ou judiciaire devaient être dissoutes au 31 janvier 2000. Après maintes années d'un système « parallèle » (officieux) de gouvernance et d'administration, tous les organes parallèles (exécutifs, législatifs, judiciaires et chargés de l'application des lois) des Albanais du Kosovo, y compris les « ministères » du « Gouvernement intérimaire » autoproclamé, ont mis fin à toutes leurs fonctions et officiellement cessé d'exister.

Le Conseil administratif intérimaire

15. L'accord portant création de la STADIM a mené à l'établissement du Conseil administratif intérimaire, à l'élargissement du Conseil intérimaire et à la mise en place de 20 départements administratifs. Le rôle du Conseil administratif intérimaire est de faire des recommandations au Représentant spécial du Secrétaire général concernant les amendements à apporter à la législation en vigueur et à l'élaboration de nouveaux règlements, et de proposer des directives destinées aux départements de la STADIM en vue de l'application des règlements. Ce conseil n'a aucun pouvoir exécutif ou législatif. Le Représentant spécial du Secrétaire général, qui préside les réunions du Conseil, continue de statuer en dernier ressort sur tous les aspects des organes mixtes, y compris le droit de ne pas suivre les recommandations du Conseil. Le Représentant spécial doit approuver toutes les recommandations du Conseil avant que celles-ci puissent prendre effet ou être appliquées. Le Conseil s'est réuni deux fois par semaine de la mi-décembre à septembre 2000, puis une fois par semaine du fait que les principaux dirigeants politiques participaient au processus électoral. Initialement, le Conseil s'occupait des questions de procédure et administratives pendant la mise en place de la STADIM. Par la suite, il a commencé à participer aux débats sur les questions de fond, comme les projets de règlement publiés par le Représentant spécial.

16. Avant les élections municipales du 28 octobre 2000, le Conseil se composait de huit membres : les trois principaux dirigeants politiques albanais du Kosovo et un Serbe du Kosovo, ainsi que quatre membres de la MINUK, de même qu'un observateur de la société civile kosovare et un observateur du HCR. La MINUK y était représentée par le Représentant spécial adjoint principal et les Représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général dirigeant les composantes Administration civile

(ONU), Création d'institutions (OSCE) et Reconstruction (Union européenne). Le Coordonnateur des questions humanitaires (HCR) a repris le rôle d'observateur assumé au départ par le Représentant spécial adjoint dirigeant l'ancienne composante humanitaire.

17. Le 23 novembre 2000, le membre MDU du Conseil a donné sa démission à la suite des mauvais résultats que son parti avait remportés aux élections municipales. Cela a ouvert la voie à une discussion de la révision des institutions centrales de la STADIM après les élections municipales, notamment un élargissement du Conseil. C'est l'une des questions qu'examine actuellement le Représentant spécial du Secrétaire général, dans le contexte du renforcement des capacités avant l'organisation d'élections dans l'ensemble du Kosovo.

Les départements administratifs

18. Une équipe spéciale mixte de la MINUK a aussi été créée peu de temps après la signature de l'accord de décembre 1999, composée de hauts responsables des différentes composantes de la MINUK, dirigée par le Représentant spécial adjoint principal et appuyée par le Groupe mixte de planification. Cette équipe est chargée d'arrêter une stratégie concernant la mise en place de la STADIM. Dans un premier temps, l'Équipe spéciale, travaillant en coopération avec le Conseil administratif intérimaire, a défini les 20 départements nécessaires pour gérer le Kosovo, chaque département étant dirigé par deux codirecteurs, l'un international et l'autre local, et comprenant à la fois du personnel local et du personnel international. Les codirecteurs de chaque département relèvent d'un Représentant spécial adjoint du Secrétaire général.

19. Quatre départements relèvent du Représentant spécial adjoint à la reconstruction, un du Représentant spécial adjoint à la création d'institutions et 15 du Représentant spécial adjoint à l'administration civile. Les domaines de compétence et les fonctions essentielles des 15 départements de la MINUK (Administration locale, Services publics, Éducation et science, Travail et emploi, Postes et télécommunications, Transports et infrastructure, Agriculture, Protection de l'environnement, Santé et protection sociale, Justice, Culture, Jeunesse, Sports, Sécurité civile et préparation aux questions d'urgence et Affaires relatives aux non-résidents) ont été décrits dans le précédent rapport du Secrétaire général sur la MINUK, en date du 12 octobre 2000 (A/55/477, par. 88 à 111).

20. Parallèlement aux travaux d'établissement du cadre juridique, condition préalable à l'organisation d'élections dans l'ensemble du Kosovo, les départements de la STADIM examinent actuellement la meilleure façon d'effectuer la transition vers l'auto-administration provisoire au titre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. On détermine actuellement les domaines dans lesquels on peut d'ores et déjà transférer l'auto-administration provisoire aux Kosovars, et ceux, comme l'application des lois, qui doivent rester sous contrôle international pour le moment. Nonobstant la nécessité de « kosovariser » l'administration, le Représentant spécial conservera le contrôle de l'administration provisoire.

21. Le partage des responsabilités au niveau départemental est un autre élément essentiel de la STADIM. Les postes de codirecteur des départements locaux ont été répartis à égalité entre les trois grands partis politiques (cinq chacun) avant les élections municipales du 28 octobre 2000, quatre postes de codirecteur étant réservés

aux minorités (deux aux Serbes du Kosovo et un chacun aux Bosniaques du Kosovo et aux Turcs du Kosovo) et un poste aux indépendants.

Programme spécial d'appui judiciaire international au Kosovo

22. Le Programme spécial d'appui judiciaire international au Kosovo a permis de répondre rapidement au besoin urgent de compléter la capacité judiciaire limitée qui existait dans le pays avant l'arrivée de la MINUK et de réduire la pression pesant sur le système judiciaire local concernant le traitement de certaines affaires. Ce programme prend actuellement la tête des opérations pour ce qui est de traiter le grand nombre d'affaires liées à la guerre, aux conflits ethniques, au crime organisé et d'autres affaires qui risquent d'entraver gravement le processus de paix. En outre, l'appui judiciaire international permet de combler la lacune actuelle des capacités locales tout en donnant dans le même temps la base d'un système judiciaire viable au Kosovo. Cette intervention s'impose, car il est indispensable d'apporter temporairement un appui judiciaire international au cours de la phase difficile suivant le conflit.

23. Au début de 2001 il y avait 12 juges internationaux et cinq procureurs internationaux au Kosovo. On assure une présence internationale dans chacun des cinq districts en y mettant en place deux juges et un procureur. Deux juges internationaux appuient les travaux de la Cour suprême du Kosovo. La Section d'appui judiciaire international fournit des conseils de politique essentiels ainsi qu'un appui administratif et opérationnel au programme.

24. Le niveau requis d'appui judiciaire international a été atteint en février 2000. Cette étape sera suivie d'une période de contrôle continu du programme visant à déterminer les besoins et à planifier la réduction progressive, puis le retrait de cet appui. Ce programme arrivant juste maintenant au niveau requis, il est difficile d'évaluer le montant de l'appui financier de la MINUK; il semble néanmoins que ce montant soit suffisant pour le moment.

25. Il est clair que la participation de personnel judiciaire international est essentielle, compte tenu de la lenteur des progrès dans l'établissement d'un système judiciaire local sûr, impartial, indépendant et multiethnique, vu les lacunes de la législation en vigueur. En particulier, il faut une présence judiciaire internationale pour aider à réaliser les objectifs de protection et de promotion des droits de l'homme.

26. Le personnel judiciaire international doit s'occuper des affaires les plus visibles et les plus délicates, qui attirent une grande attention publique et politique au Kosovo, dans la région et au niveau international. Il est d'importance vitale de respecter les normes relatives aux droits de l'homme, de préserver l'impartialité et l'indépendance du judiciaire et de s'assurer que c'est bien cette image qui est donnée au grand public. À cette fin, il est essentiel de continuer de déterminer les moyens de porter au maximum l'impact et l'efficacité du personnel judiciaire international.

27. L'évolution actuelle de la situation et le climat politique et sécuritaire qui règne au Kosovo influent sur la façon dont travaille le personnel judiciaire international et, dans une certaine mesure, la modulent. Il est clair que la présence judiciaire internationale au Kosovo continuera de revêtir la plus grande importance et jouera un rôle crucial dans l'établissement de relations de travail plus larges dans la région.

Les derniers faits nouveaux

28. La grande réussite de la MINUK a été l'organisation, le 28 octobre 2000, dans l'ensemble du Kosovo, d'élections municipales au cours desquelles 5 500 candidats se sont présentés à 920 sièges dans 30 assemblées municipales. La participation a été massive : 721 260 électeurs (79 % de l'électorat) sont allés voter. Le Représentant spécial du Secrétaire général a certifié les résultats de ces élections, sauf dans les trois municipalités du nord (Leposavic, Zubin Potoc et Zvecan), où les Serbes du Kosovo constituent la majorité de la population et où la participation a été négligeable, ce qui a amené la Commission électorale centrale à se prononcer contre la certification. Dans les 27 municipalités où les résultats ont été certifiés, le LDK a remporté environ 58 % des voix, le PDK 27 % et l'Alliance pour l'avenir du Kosovo 8 %. Le 11 novembre 2000, plus de 800 membres des nouvelles assemblées ont été investis dans leurs fonctions. Après ces cérémonies, 26 des 27 assemblées ont choisi leurs présidents et vice-présidents. À ce jour, 18 municipalités ont nommé leur chef de l'administration, sept ont entièrement constitué leurs conseils d'administration, deux ont adopté leurs statuts, 14 ont constitué les trois comités obligatoires et neuf sont en train de le faire.

29. À mesure que la Mission continue à travailler à mener à terme tout le processus des élections municipales, et après 18 mois de progrès notables, un nouveau Représentant spécial du Secrétaire général a pris ses fonctions en janvier 2001. Les grandes priorités des mois qui viennent, telles que les a définies le nouveau Représentant spécial, sont les suivantes :

a) Établir un cadre juridique pour l'auto-administration provisoire au Kosovo. À cet égard, les rôles et les pouvoirs de la nouvelle assemblée centrale et de l'exécutif seront déterminés avant que l'on ne s'engage à tenir des élections dans l'ensemble du Kosovo;

b) Finir de mettre en place un système d'application des lois et un système judiciaire efficaces;

c) Préparer le terrain à des relations plus directes avec Belgrade, y compris l'établissement d'un bureau de la MINUK dans cette ville, avec une représentation de toutes les composantes de la MINUK;

d) Régler les problèmes juridiques et concernant les biens afin de faciliter une administration publique plus responsabilisée et le développement économique.

Les principales étapes à franchir ont été établies, mais on travaille encore actuellement à l'identification détaillée des tâches spécifiques et des ressources nécessaires.

IV. Contributions au titre de l'accord sur le statut de la Mission

30. La présence civile internationale assurée par la MINUK ayant été autorisée en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, un accord entre l'ONU et le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie n'est pas nécessaire.

31. Dans l'exercice de ses activités, la MINUK sera appelée, pour des raisons opérationnelles, à pénétrer dans le territoire de la République fédérale de Yougoslavie en dehors du Kosovo, ainsi que dans d'autres territoires avoisinants. À cet égard, il convient de rappeler que le Conseil de sécurité a exigé, au paragraphe 18 de sa ré-

solution 1244 (1999), que tous les États de la région coopèrent pleinement à l'application de la résolution sous tous ses aspects.

V. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale

32. Aucune contribution volontaire n'a été reçue depuis le précédent rapport sur la MINUK (A/55/477).

Fonds d'affectation spéciale

(En dollars des États-Unis)

Fonds d'affectation spéciale d'appui à l'Administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	
Solde d'ouverture au 30 juin 1999	–
1er juillet 1999 au 30 juin 2000	
Recettes	34 371 991
Dépenses	(24 891 720)
Solde de clôture au 30 juin 2000	**9 480 271**

VI. État des remboursements aux gouvernements fournissant des unités constituées

33. Actuellement, les gouvernements des États suivants fournissent des unités constituées de police : Espagne, Inde (2 unités), Jordanie (2 unités), Pakistan, Pologne et Ukraine.

34. Les dépenses engagées par les gouvernements fournissant des unités constituées leur ont été remboursées pour la période allant de la date de leur déploiement au 31 octobre 2000.

VII. Matériel appartenant aux contingents et soutien logistique autonome

Méthode de remboursement

35. Des mémorandums d'accord ont été signés avec les cinq gouvernements fournissant des contingents, et trois autres en sont au stade final de négociation avec les pays qui ont accepté de fournir des unités constituées et du matériel à la MINUK. Tous ces pays ont choisi la formule de location avec services en ce qui concerne le remboursement du matériel appartenant aux contingents.

Ressources nécessaires

Matériel lourd

36. Les ressources prévues au titre du matériel lourd pour 10 unités constituées de police et 1 unité de chiens sont estimées à 3 773 964 dollars.

Matériel spécial

37. Les dépenses nécessaires au titre du matériel spécial pour une unité constituée sont estimées à 43 123 dollars.

Soutien logistique autonome

38. Les ressources nécessaires à ce titre sont incluses dans les prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002, qui sont estimées à 1 163 405 dollars, se répartissant comme suit :

Catégorie	*Montant (dollars des États-Unis)*
Bureaux	91 983
Infrastructure (travaux secondaires d'aménagement)	60 578
Blanchissage et nettoyage	91 983
Transmissions	346 284
Services médicaux	269 647
Observation	73 286
Fournitures diverses (magasins)	229 644
Total	**1 163 405**

Facteurs applicables à la Mission

39. Les facteurs servant à déterminer les montants à verser pour indemniser les pays qui fournissent des unités appelées à intervenir dans des conditions opérationnelles extrêmes sont applicables aux taux mensuels de remboursement indiqués dans le tableau ci-après :

Facteurs applicables à la Mission	*Pourcentage*
Facteur contraintes du milieu	1,0
Facteur usage opérationnel intensif	0,8
Facteur actes d'hostilité ou abandon forcé	1,0
Facteur différentiel de transport	0-1,75

VIII. Effectifs nécessaires

A. Modification du tableau d'effectifs

	Nombre de postes		
	Actuel	*Proposé*	*Écart net*
Personnel international			
Secrétaire général adjoint	1	1	–
Sous-Secrétaire général	2	2	–
D-2	10	10	–
D-1	33	33	–
P-5	90	90	–
P-4	277	277	–
P-3	304	304	–
P-2/P-1	56	56	–
Total partiel	**773**	**773**	**–**
Agents des services généraux (1re classe)	7	7	–
Agents des services généraux (autres classes)	282	262	(20)
Total partiel	289	269	(20)
Service mobile	233	233	–
Service de sécurité	44	44	–
Total partiel	**277**	**277**	**–**
Total, personnel international	**1 339**	**1 319**	**(20)**
Personnel local	3 916	3 858	(58)
Administrateurs recrutés sur le plan local	11	11	–
Volontaires des Nations Unies	203	203	–
Total partiel	**4 130**	**4 072**	**(58)**
Total	**5 469**	**5 391**	**(78)**

40. Au paragraphe 10 de sa résolution 55/227, l'Assemblée générale a pris note de l'augmentation du nombre de postes de rang élevé et prié le Secrétaire général de revoir cette question et de lui faire rapport à ce sujet dans le cadre du prochain projet de budget. Un examen a été entrepris, mais il n'a pas été possible pour le moment de réduire le nombre de postes, pour les raisons énoncées au paragraphe 47 ci-après.

41. Il convient de noter que, dans le tableau d'effectifs actuel (voir le tableau ci-dessus), il est tenu compte des recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport du 13 novembre 2000 concernant le nombre et la classe des postes au Bureau du Représentant spécial et à l'Administration civile. L'effectif actuel accuse également une réduction de 63 postes (2 P-3, 2 P-2, 5 postes d'agent du Service mobile, 2 postes d'agent des services généraux (autres classes) et 52 postes

d'agent local) à l'Administration civile, comparé à l'effectif proposé dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/55/477).

42. Les modifications proposées au tableau d'effectifs approuvé pour la période prenant fin le 30 juin 2001 comportent une réduction de 78 postes, notamment :

a) 20 postes d'agent des services généraux à l'Administration civile;

b) 58 postes d'agent local à la Section de la sécurité.

43. En outre, un examen de gestion a été entrepris comme suite à la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que la Mission revoie sa décision de transférer le Groupe linguistique de la Division de l'administration au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, à la suite de laquelle le Groupe linguistique a été retransféré à la Division de l'administration. La gestion du personnel des services linguistiques de la Mission dans son ensemble se fera au niveau central, bien que du point de vue fonctionnel ce personnel sera détaché et mis en poste auprès des divers services utilisateurs dans les bureaux relevant du Bureau du Représentant spécial et de l'Administration civile.

44. Après examen des besoins en personnel de l'Administration civile, on prévoit de réduire de 3 postes le nombre de postes d'agent des services généraux dans les régions et de 17 celui dans les municipalités, soit une réduction totale de 20 postes. Les fonctions afférant à ces postes seront assurées par du personnel qualifié recruté sur les effectifs locaux existants.

45. La Mission a aussi entrepris d'examiner les effectifs du personnel de sécurité dans des postes à l'intérieur du Kosovo, d'où la proposition actuelle d'éliminer les dispositions sécuritaires de la MINUK dans les bâtiments de la Structure administrative intérimaire mixte à Pristina, entraînant la réduction de 28 postes d'agent de sécurité local. En outre, 12 agents de sécurité seront retirés du poste de police Decani à Pec, et 18 autres d'installations ne relevant pas de la MINUK à Mitrovica, soit une réduction totale de 58 postes d'agent de sécurité local. La MINUK étudie actuellement la possibilité d'externaliser toutes les fonctions de garde de sécurité. Il n'y a toutefois que trois sociétés assurant ce type de service au Kosovo, qui n'ont pas, pour le moment, la capacité de fonctionner dans toutes les régions.

B. Tableau d'effectifs : effectifs actuels et effectifs proposés

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										*Agents des services généraux et catégories apparentées*							
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/P-1*	**Total**	*Service mobile*	*1re classe*	*Autres classes*	*Service de sécurité*	**Total**	*Personnel local*	*Administrateurs recrutés sur le plan national*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total général**
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général																		
Effectifs actuels	1	1	3	8	13	28	36	7	**97**	–	1	33	–	**34**	81	10	–	**222**
Effectifs proposés	1	1	3	8	13	27	34	7	**94**	–	–	33	–	**33**	68	–	–	**195**
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général																		
Administration civile																		
Effectifs actuels	–	1	6	23	67	227	221	24	**569**	–	–	173	–	**173**	2 160	1	196	**3 099**
Effectifs proposés	–	1	6	23	67	227	221	24	**569**	–	–	153	–	**153**	2 160	1	196	**3 079**
Reconstruction[a]																		
Création d'institutions[a]																		
Division de l'administration																		
Effectifs actuels	–	–	1	2	10	22	47	25	**107**	233	6	76	44	**359**	1 675	–	7	**2 148**
Effectifs proposés	–	–	1	2	10	23	49	25	**110**	233	7	76	44	**360**	1 630	10	7	**2 117**
Effectifs actuels	**1**	**2**	**10**	**33**	**90**	**277**	**304**	**56**	**773**	**233**	**7**	**282**	**44**	**566**	**3 916**	**11**	**203**	**5 469**
Effectifs proposés	**1**	**2**	**10**	**33**	**90**	**277**	**304**	**56**	**773**	**233**	**7**	**262**	**44**	**546**	**3 858**	**11**	**203**	**5 391**

[a] Le personnel de ces composantes sera fourni par l'Union européenne et l'OSCE, respectivement.

IX. Questions diverses

46. Dans sa résolution 55/227, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, dans les prochains projets de budget de la MINUK, de :

a) Lui faire rapport après avoir revu la question du nombre de postes de rang élevé;

b) Lui présenter des informations sur l'ampleur de la collaboration entre le Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 et la Mission;

c) Lui présenter des informations sur les directives appliquées pour déterminer si les activités seront financées au moyen de contributions au titre du budget statutaire ou d'autres sources.

47. En ce qui concerne le nombre de postes de rang élevé, la Mission a examiné tous les postes de la classe D-1 et des classes supérieures. Toutefois, étant donné les fonctions et l'ampleur des responsabilités, on a estimé approprié de garder ces postes à ces classes pour le moment. Il pourrait être ultérieurement possible de rétrograder la classe des postes à mesure que la MINUK transférera les pouvoirs à une administration locale, et la question sera de nouveau examinée lors de la présentation du budget révisé. Il convient de noter toutefois que la façon dont le Représentant spécial conçoit les opérations – et sur laquelle les révisions se fonderont – ne débouchera pas nécessairement sur une réduction des postes.

48. Pour ce qui est de la collaboration entre le Tribunal pénal international et la MINUK, du fait de son objectif essentiel, l'impact du Tribunal sur la justice pénale au quotidien ne peut qu'être limitée. De ce fait, c'est le système judiciaire national qui s'occupe des violations moins criantes du droit international humanitaire et, du fait du caractère extrêmement sensible de ces affaires, des juges et des procureurs internationaux participent aussi souvent à la procédure. Le Tribunal coopère avec les autorités judiciaires locales en leur fournissant des documents ou autres éléments de preuve. On examine actuellement les moyens d'améliorer la collaboration entre la Mission et le Tribunal d'une part et le Département des affaires judiciaires et le système judiciaire de l'autre, en particulier en ce qui concerne la divulgation d'éléments de preuve.

49. Pour ce qui est de la demande de l'Assemblée générale mentionnée au paragraphe 46 c) ci-dessus, le budget consolidé du Kosovo a été établi et est approuvé annuellement. L'Autorité budgétaire centrale, sous la supervision de la composante Reconstruction de la MINUK, est responsable du cadre macroéconomique global. La politique économique centrale du budget consolidé du Kosovo est formulée et appliquée par les départements de l'administration civile de la MINUK, le financement étant assuré par imputation sur le budget de la Mission. Le budget consolidé du Kosovo, qui est financé par des recettes générées localement et des contributions de

donateurs, permet seulement de payer les dépenses renouvelables des employés du secteur public. Parmi ces derniers, les Kosovars ont été progressivement incorporés dans le processus de versement des salaires. Le budget consolidé du Kosovo pour 2001 est fixé à environ 412 millions de dollars. Les dépenses, budgétisées à 280 millions de dollars, doivent être couvertes grâce aux recettes intérieures (190 millions de dollars) et aux contributions des donateurs (90 millions de dollars). Le tableau d'effectifs, établi pour le budget consolidé à la fin de 2001, comprend 52 775 employés pour le budget général et 5 140 employés pour les municipalités. Les entreprises du secteur public compteront 14 297 employés.

Annexe I

Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002

A. État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	(1)	(2)	(3)	(4)
	1er juillet 1999-30 juin 2000	*1er juillet 2000-30 juin 2001*	*1er juillet 2001-30 juin 2002*	
Catégorie de dépenses	*Dépenses*[a]	*Montant réparti*[b]	*Total prévisions*	*Dépenses non renouvelables (montant estimatif)*
I. Personnel militaire				
1. Observateurs militaires	1 175,2	1 205,9	1 205,9	–
2. Contingents	–	–	–	–
3. Autres dépenses afférentes au personnel militaire				
a) Matériel appartenant aux contingents	924,4	4 003,2	3 817,1	–
b) Soutien logistique autonome	266,5	805,2	1 163,4	–
c) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	1 568,0	1 800,0	1 840,0	–
Total partiel, rubrique 3	**2 758,9**	**6 608,4**	**6 820,5**	**–**
Total, catégorie I	**3 934,1**	**7 814,3**	**8 026,4**	**–**
II. Personnel civil				
1. Police civile	62 983,6	120 243,6	130 428,6	–
2. Personnel international et personnel local	81 632,4	186 597,0	205 055,5	–
3. Volontaires des Nations Unies	13 556,8	16 142,5	9 714,8	–
4. Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–
5. Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Total, catégorie II	**158 172,8**	**322 983,1**	**345 198,9**	**–**
III. Dépenses opérationnelles				
1. Locaux/hébergement	17 626,3	10 137,1	8 856,4	3 083,7
2. Remise en état des infrastructures	–	–	–	–
3. Transports	76 700,5	13 728,8	13 183,5	307,9
4. Opérations aériennes	8 905,1	6 130,4	4 975,4	–
5. Opération navales	–	–	–	–
6. Transmissions	43 076,4	19 782,4	9 515,5	4 199,8
7. Matériel divers	30 559,5	20 345,8	8 946,0	5 810,0
8. Fournitures et services	8 536,1	17 763,7	18 146,1	–
9. Fret aérien et de surface				
a) Transport du matériel appartenant aux contingents	1 402,0	1 800,0	–	–

		(1) 1er juillet 1999-30 juin 2000	(2) 1er juillet 2000-30 juin 2001	(3) 1er juillet 2001-30 juin 2002	(4)
Catégorie de dépenses		*Dépenses*[a]	*Montant réparti*[b]	*Total prévisions*	*Dépenses non renouvelables (montant estimatif)*
	b) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	1 740,2	–	500,0	–
	Total partiel, rubrique 9	**3 142,2**	**1 800,0**	**500,0**	**–**
	Total, catégorie III	**188 546,1**	**89 688,2**	**64 122,9**	**13 401,4**
IV.	**Autres programmes**				
	1. Fournitures et services liés aux élections	–	–	–	–
	2. Programmes d'information	539,7	599,7	631,3	–
	3. Programmes de formation	138,7	418,2	412,6	–
	4. Programmes de déminage	900,0	550,0	500,0	–
	5 Aide au désarmement et à la démobilisation	–	–	–	–
	Total, catégorie IV	**1 578,4**	**1 567,9**	**1 543,9**	**–**
V.	**Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi**	–	–	–	–
VI.	**Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix**	–	–	–	–
VII.	**Contributions du personnel**	9 558,4	27 946,5	29 911,5	–
	Montant brut, catégories I à VII	361 789,8	450 000,0	448 803,6	13 401,4
VIII.	**Recettes provenant des contributions du personnel**	(9 558,4)	(27 946,5)	(29 911,5)	–
	Montant net, catégories I à VIII	352 231,4	422 053,5	418 892,1	13 401,4
IX.	**Contributions volontaires en nature (budgétisées)**	585,5	–	–	–
X.	**Contributions volontaires en nature (non budgétisées)**	–	–	–	–
	Total	**362 375,3**	**450 000,0**	**448 803,6**	**13 401,4**

[a] Comme indiqué à l'annexe I du rapport sur l'exécution du budget (A/55/724).
[b] Sur la base des crédits ouverts par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/227.

B. Répartition du montant brut des dépenses par grande catégorie

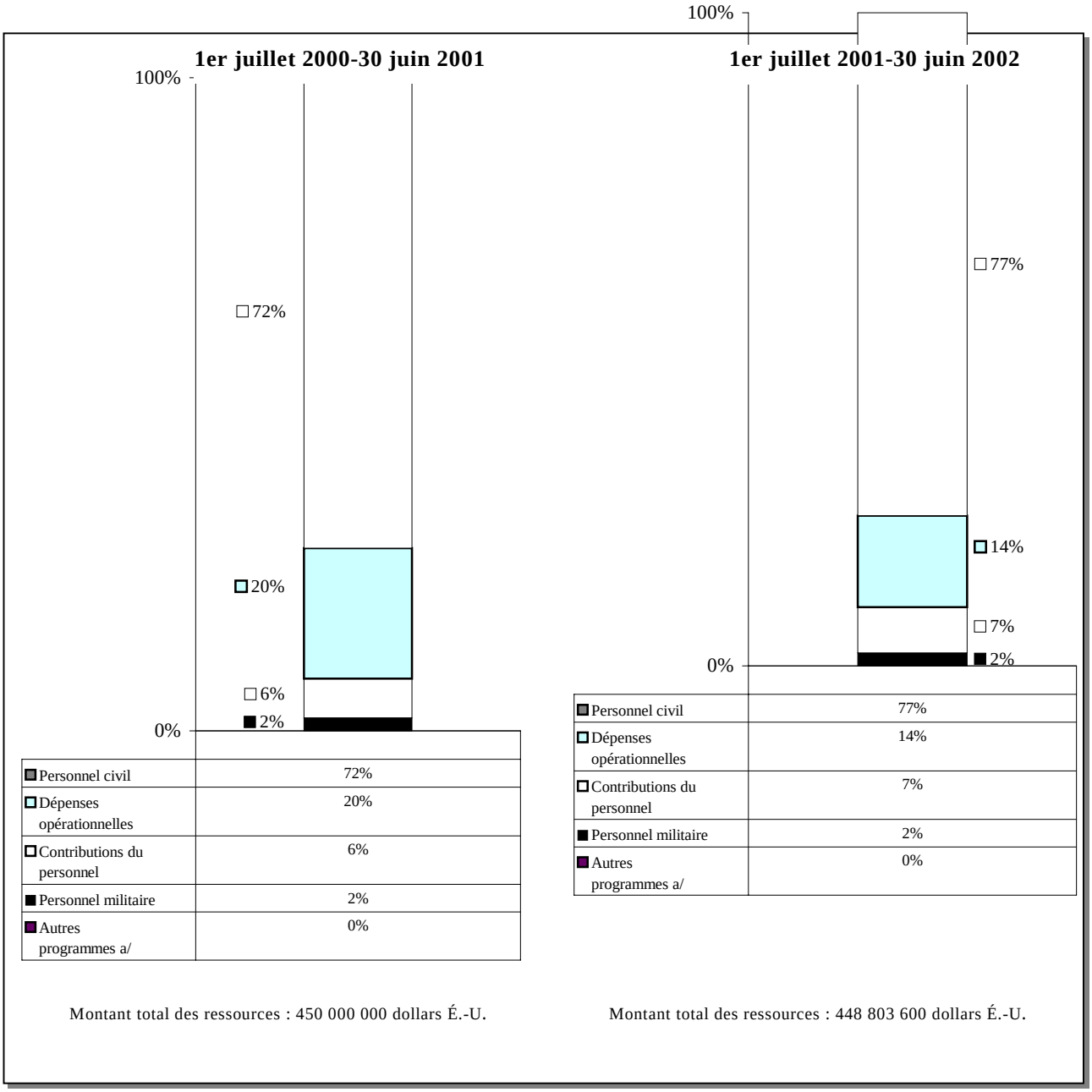

[a] Les autres programmes représentent moins de 1 % du total des ressources.

C. Renseignements complémentaires

1. Le budget proposé pour la période de 12 mois du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 a été établi sur la base d'un effectif de 38 officiers de liaison, 4 718 agents de la police civile, 1 319 membres du personnel international, 3 858 membres du personnel local, 11 administrateurs recrutés sur le plan national et 203 Volontaires des Nations Unies. En calculant les dépenses afférentes au personnel international, on a également supposé un taux de vacance de postes de 5 %. Les émoluments du personnel nommé pour une durée limitée (série 300 du Règlement du personnel) ont été calculés sur la base du nouveau barème des salaires entré en vigueur le 1er juillet 2000. On estime que 70 % du personnel dans la catégorie des administrateurs et celle du Service mobile seront engagés spécifiquement pour la Mission. Les dépenses afférentes au personnel local ont été calculées en supposant un taux de vacance de postes de 2 %, et celles afférentes à 3 515 policiers civils en supposant un taux de vacance de postes de 5 %, tandis que les chiffres afférents à 1 203 membres des unités constituées ont été calculés sur la base d'un déploiement intégral. Les montants correspondant à divers articles aux rubriques Fournitures et services divers et Autres dépenses opérationnelles ont aussi été ajustés pour tenir compte des facteurs vacance de postes. Des ajustements techniques ont permis de réduire le budget d'un montant total d'environ 18 millions de dollars.

Personnel militaire

Montant réparti : 7 814 300 dollars; dépenses prévues : 8 026 400 dollars; écart : 212 100 dollars

2. Les montants prévus à cette rubrique sont légèrement plus élevés par rapport à l'exercice précédent en raison du coût plus élevé du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome. Le chiffre actuellement prévu est fondé sur cinq accords signés, contre quatre lors de la précédente présentation de budget, et a été calculé sur la base du déploiement des 11 unités tout au long de la période.

Observateurs militaires

3. Les montants prévus doivent permettre de couvrir l'indemnité de subsistance (missions), l'indemnité d'habillement et d'équipement et les voyages au titre de la relève de 38 officiers de liaison, aux taux indiqués à l'annexe II.A du présent rapport.

Autres dépenses afférentes au personnel militaire

4. Les montants prévus comprennent une somme de 3 817 100 dollars devant permettre de rembourser aux pays fournissant des unités constituées le matériel qu'ils apportent dans la zone de la mission, sur la base d'accords de location avec services, et une somme de 1 163 400 dollars au titre du soutien logistique autonome. Il est également prévu une somme de 1 840 000 dollars pour couvrir les éventuelles demandes d'indemnisation en cas de décès, d'invalidité ou de blessure d'officiers de liaison ou de policiers civils. Les montants ont été calculés à un coût moyen de 40 000 dollars par demande d'indemnisation pour 46 demandes, sur la base de 1 % de l'effectif mensuel moyen.

Personnel civil

Montant réparti : 322 983 100 dollars; dépenses prévues : 345 198 900 dollars; écart : 22 215 800 dollars

5. Les montants indiqués ont été calculés sur la base du déploiement de 3 515 policiers civils et de 1 203 membres des unités de police constituées, y compris une unité de chiens. L'effectif total autorisé reste de 4 718 policiers, mais les prévisions actuelles sont fondées sur un effectif de 3 515 policiers civils et 1 203 policiers déployés dans le cadre d'unités constituées. Le budget précédent avait été établi sur la base de 3 558 policiers civils et 1 160 membres d'unités constituées. Les prévisions de dépenses afférentes à la police civile pour les deux périodes ont été calculées en supposant un taux de vacance de postes de 5 %. Les dépenses afférentes à la police civile ont été calculées aux taux indiqués à l'annexe II.A du présent rapport.

Personnel international et personnel local

6. Les dépenses prévues au titre du personnel international ont été calculées en supposant un taux de vacance de postes de 5 %, sur la base des coûts standard pour New York, pour 614 personnes. Les émoluments de 705 membres du personnel international recrutés dans le cadre de contrats de durée limitée ont été calculés sur la base du nouveau barème des salaires entré en vigueur le 1er juillet 2000. On estime que 70 % du personnel dans la catégorie des administrateurs et celle du Service mobile seront engagés spécifiquement pour la Mission. En outre, les dépenses communes de personnel international ont été calculées à 40 % des traitements nets ajustés, dont le montant est inférieur à celui des coûts standard.

7. Les traitements des administrateurs recrutés sur le plan local sont alignés sur le barème des salaires actuellement en vigueur dans la zone de la mission. Les dépenses afférentes au personnel local ont été calculées en supposant un taux de vacance de postes de 2 %.

8. Un montant de 153 000 dollars est demandé au titre des consultants, couvrant, pour une période de 10 mois, les services de deux consultants locaux spécialisés dans la question des personnes disparues (75 000 dollars) et, pour une période de six mois, les services de deux consultants chargés de mener une analyse et une étude économiques et techniques spécialisées (78 000 dollars).

9. Les montants demandés au titre du personnel temporaire s'élèvent à 52 800 dollars et correspondent à 24 mois/personne à raison de 2 200 dollars par mois, pour aider aux activités de contrôle des mouvements à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), y compris la réception et l'expédition du matériel livré par les fournisseurs.

10. Les montants demandés au titre des autres frais de voyage (1 207 000 dollars) doivent couvrir notamment les voyages au Siège de cadres supérieurs de la MINUK. Il est envisagé que le Représentant spécial fera huit voyages de cinq jours au Siège, accompagné de trois autres fonctionnaires. En outre, deux représentants spéciaux adjoints se rendront à New York six fois au cours de l'exercice. Il est aussi prévu que le chef de la police, le conseiller militaire, le directeur de l'administration, le fonctionnaire chargé du budget, le chef de la section de l'infrastructure et le spécialiste régional de la sécurité aérienne, ainsi que des équipes d'aide à la sélection du

personnel venant du Siège ou des bureaux locaux se rendront dans les pays fournissant des policiers civils et des unités constituées.

11. Il est aussi prévu que le Représentant spécial fera huit voyages de trois jours à Bruxelles, Genève et Vienne, accompagné de trois fonctionnaires de l'ONU. Il est également envisagé que deux représentants spéciaux adjoints se rendront chacun six fois à Bruxelles, Vienne et Genève au cours de la période.

12. Des montants sont aussi prévus pour 24 voyages de personnel logistique de la MINUK à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, ainsi que pour sept voyages de quatre fonctionnaires de l'Administration civile au Siège de l'ONU, des voyages de cadres supérieurs du Département des opérations de maintien de la paix, ainsi que de fonctionnaires de la Division de l'administration et de la logistique des missions, du Département de la gestion, du Département de l'information et du Département des affaires politiques à des conférences, de même que des voyages du personnel du Bureau des services de contrôle interne.

13. Enfin, des montants sont prévus pour des voyages dans la zone de la mission, estimés à 2 000 dollars par mois, de la police de la MINUK pour des enquêtes internes.

14. On trouvera la ventilation des dépenses au titre des autres frais de voyage à l'annexe II.A du présent rapport.

Volontaires des Nations Unies

15. Les montants demandés doivent couvrir les dépenses afférentes à 203 Volontaires des Nations Unies pendant la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002. Le coût mensuel moyen a baissé (voir détails à l'annexe II.A), sur la base du dernier mémorandum d'accord. Les dépenses totales prévues pour cette période sont moins élevées, car on ne prévoit pas de période de pointe comme lors de la période précédente pour aider à l'inscription des électeurs et à l'organisation des élections municipales.

Dépenses opérationnelles

Montant réparti : 89 688 200 dollars; dépenses prévues : 64 122 900 dollars; écart : (25 565 300 dollars)

16. Le montant prévu (64 122 900 dollars) doit couvrir notamment des dépenses non renouvelables s'élevant à 13 401 400 dollars.

17. Sont couvertes les dépenses prévues aux rubriques Locaux/hébergement (8 856 400 dollars), Transports (13 183 500 dollars), Opérations aériennes (4 975 400 dollars), Transmissions (9 515 500 dollars), Matériel divers (8 946 000 dollars), Fournitures et services (18 146 100 dollars) et Fret aérien et de surface (500 000 dollars).

Locaux/hébergement

18. Les dépenses de la Mission à cette rubrique couvrent notamment la location des locaux du Bureau de liaison de Skopje, du Bureau de liaison de Tirana et des résidences officielles du Représentant spécial et du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général à Pristina. Les autres dépenses prévues pour la période

comprennent 144 000 dollars pour la location d'un bureau de liaison à Belgrade et 4 200 dollars pour des infirmeries à Gnjilane et Mitrovica. On trouvera la ventilation des dépenses de location à l'annexe II.A du présent rapport.

19. Les dépenses prévues au titre des fournitures d'entretien sont estimées à 1 800 000 dollars, portant notamment sur les fournitures de construction pour la région de Pristina (800 000 dollars), pour d'autres régions (760 000 dollars) et pour les camps des unités de la Police spéciale (240 000 dollars). La plupart des installations occupées par la MINUK n'ont été que très peu ou pas du tout entretenues pendant de nombreuses années et souffrent également de dommages causés par la guerre. Les services d'entretien sont estimés à 11 500 dollars par mois (138 000 dollars), comprenant l'entretien des ascenseurs (60 000 dollars), la ventilation (30 000 dollars) et le chauffage (48 000 dollars). Ces chiffres ont été calculés compte tenu de l'expérience récente.

20. Les montants prévus à la rubrique Construction/bâtiments préfabriqués doivent couvrir notamment la pose de grillages de sécurité et l'éclairage des locaux dans les quartiers industriels de Pristina, un nouveau complexe de réception et d'inspection et des postes de police. Il faudra également asphalter les installations à Pristina, Mitrovica et divers postes de police. En outre, il faudra construire un parc à ferraille de la MINUK, une installation de formation à l'informatique et des installations de lavage dans les complexes de transport. On trouvera la ventilation des dépenses à cette rubrique à l'annexe II.C du présent rapport.

Transports

21. Les montants prévus doivent couvrir l'entretien d'un parc automobile modifié de la MINUK aux taux révisés énoncés à l'annexe II.A, soit 3 082 véhicules et 48 remorques, contre 3 071 véhicules dans le budget précédent. Les montants prévus pour l'essence et l'assurance doivent aussi couvrir 212 véhicules appartenant aux unités constituées. Il est également prévu d'acheter 10 minibus 4 x 4 pour remplacer les minibus 4 x 2 qu'utilise actuellement la MINUK, qui se sont révélés mal adaptés aux conditions routières d'hiver dans certaines régions du Kosovo.

Opérations aériennes

22. Au cours de l'exercice actuel, la MINUK opère avec un hélicoptère Sikorsky S-61 N et un hélicoptère moyen de transport MiL-8. La Mission continuera d'utiliser l'hélicoptère moyen de transport Mil-8 pour les tâches utilitaires et l'appui aux opérations de police, mais il est proposé de remplacer le Sikorsky S-61 N par un hélicoptère utilitaire léger pour les opérations de reconnaissance policières et le transport de hautes personnalités.

23. Il est également proposé de continuer d'utiliser un avion de transport lourd IL-76 venant de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et un avion de transport moyen AN-26 venant de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) pour transporter des chargements hautement prioritaires et le personnel. Les dépenses encourues par la MINUK seront remboursées à la MONUC et à la MINUBH.

24. On trouvera à l'annexe II.A du présent rapport des informations sur les heures de vol, les frais de location et d'affrètement, les coûts du combustible et de l'assurance.

Transmissions

25. C'est la connectivité que donne la station de Terre de satellites VSAT qui forme actuellement l'ossature du réseau de communication dans toute la zone de la MINUK. Bien que fournissant un système rapide de communications et un accès immédiat au courrier électronique, à Internet et au téléphone, la technologie de satellites coûte très cher par rapport à l'élargissement du réseau, car elle est tributaire de la disponibilité des bandes de longueur d'ondes (capacité de circuit) contrôlées par les fournisseurs de services. Actuellement, toutes les municipalités et tous les emplacements où est implantée la police civile sont reliés au réseau VSAT. Toutefois, le service Internet/courrier électronique continue de poser des problèmes techniques, en raison essentiellement de la capacité limitée de circuit des liaisons radio utilisées pour ces connexions.

26. Aux fins d'établir un service plus rapide, plus efficace et plus économique pour toute la Mission, on met actuellement au point un nouveau système hyperfréquences (micro-ondes). Le système interne permettra d'élargir et de reconfigurer le réseau sans dépenses renouvelables. Des liaisons seront installées pour relier tous les quartiers généraux régionaux, en utilisant des sites de répéteurs récemment établis. L'installation de liaisons hyperfréquences permettra à la Mission de réduire les connexions par satellite avec les quartiers généraux régionaux et d'autres endroits, tout en limitant le service par satellite aux régions éloignées où il n'est pas possible d'installer des systèmes de Terre, ce qui réduira les besoins en services par satellite.

27. Pour assurer une plus grande fiabilité et une vaste couverture, on propose d'utiliser un système de Terre hyperfréquences pour réduire à la fois les coûts et les limitations de bande de longueur d'ondes de la technologie actuelle de communication par satellite. Vu la lenteur des progrès réalisés dans la mise en place d'un réseau de communication commercial au Kosovo, les responsabilités de la Section des communications de la MINUK ont été étendues à la fourniture de services de communications à l'ensemble de l'Administration civile, d'autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales dans toute la zone de la mission. La Mission ne dispose actuellement pas d'une technologie de satellite qui lui permette de répondre à la forte demande. Il est donc proposé de remplacer les liaisons par satellite actuelles des quartiers généraux régionaux par des liaisons hyperfréquences à large bande pour assurer qu'ils disposent des plus grandes capacités requises pour la transmission de données, les communications téléphoniques et les téléconférences.

28. Il y a également besoin d'améliorer le service téléphonique inefficace et peu fiable que fournissent actuellement à la Mission deux compagnies de téléphone. L'établissement d'un réseau téléphonique commercial au Kosovo progresse très lentement. Pour le moment, la Mission ne peut pas faire d'appels directs entre les régions en utilisant le système téléphonique commercial (PTK) et se voit obligée de compter sur ses propres ressources humaines et matérielles. Il est donc nécessaire d'installer d'autres systèmes téléphoniques.

29. On est en train de désinstaller progressivement le système à très haute fréquence (VHF) pour le remplacer par un système à ultra-haute fréquence (UHF) et le système de raccordement au réseau. Toutefois, il sera nécessaire pendant cette période de remplacer les vieux répéteurs VHF.

30. Le réseau radio à ressources partagées actuellement en place n'a pas la capacité de couvrir adéquatement les zones d'opérations en dehors des quartiers généraux régionaux. Il est donc proposé d'étendre la couverture de ce réseau en établissant des interconnexions et en l'intégrant au système UHF classique en utilisant des répéteurs numériques indépendants.

31. Le fait de ne pas disposer d'un réseau téléphonique commercial adéquat et fiable pose des problèmes de sécurité et nuit en même temps à l'efficacité opérationnelle de la Mission. Un système téléphonique sans fil est donc essentiel si l'on veut fournir des connexions téléphoniques économiques et rapides aux nouveaux bureaux.

32. Les montants demandés à la rubrique Matériel de transmissions divers doivent permettre de couvrir les articles et le matériel auxiliaire destinés à compléter et renforcer les systèmes de communication. Du fait de l'irrégularité de la fourniture d'électricité commerciale dans toute la zone de la mission, il faut des blocs d'alimentation électrique non interruptibles pour les installations de communications sur le terrain.

33. On trouvera le détail des dépenses nécessaires à cette rubrique à l'annexe II.C du présent rapport.

Matériel divers

34. En raison de l'expansion des bureaux de la MINUK dans toute la zone de la mission, il est nécessaire de fournir du matériel supplémentaire pour assurer l'accès aux informations et aux médias, en particulier dans les zones de responsabilité de la police et des services de sécurité, ainsi qu'à la Cour suprême et aux tribunaux de district. Il faut donc acquérir du matériel de présentation, de traduction et d'interprétation simultanées dans divers emplacements. Les montants demandés à cette rubrique doivent aussi permettre de couvrir le remplacement du mobilier et du matériel perdus ou endommagés (matériel informatique, logements, matériel divers et matériel médical nécessaire aux infirmeries de la Mission). On a déterminé le matériel pour la défense des périmètres nécessaire à la police de la MINUK, aux unités spéciales de police, aux unités de protection rapprochée et aux services de sécurité. Ce matériel ne peut pas être obtenu des surplus de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. On trouvera le détail de ces dépenses à l'annexe II.C du présent rapport.

Fournitures et services

35. Le montant supplémentaire (382 400 dollars) demandé à cette rubrique s'explique par les taux de vacance de postes plus faibles du personnel international et du personnel local, par rapport à l'exercice en cours.

36. On trouvera le détail des dépenses au titre des fournitures et services à l'annexe II.A du présent rapport.

Fret aérien et de surface

37. Le montant indiqué dans les prévisions de dépenses doit permettre de couvrir le coût du fret par le soin d'entreprises privées qui ne figure pas dans les prévisions initiales (voir annexe II.C du présent rapport) (500 000 dollars).

Autres programmes

Montant réparti : 1 567 900 dollars; dépenses prévues : 1 543 900 dollars; écart : (2 000 dollars)

38. Les montants indiqués à cette rubrique correspondent aux programmes d'information (631 300 dollars), de formation (412 600 dollars) et de déminage (500 000 dollars).

Programmes d'information

39. Les montants demandés correspondent aux fournitures (77 200 dollars) destinées au Groupe d'imprimerie et à la Section de radio et télévision. Il doivent aussi permettre de couvrir l'impression de brochures, lettres d'information, bulletins, étiquettes, calendriers, dépliants, programmes de cérémonies spéciales, enveloppes, entêtes, livres de coloriage pour enfants et affiches, ainsi que la traduction de publications spéciales, et les besoins photographiques (554 100 dollars). Sur ce dernier montant, 50 000 dollars doivent couvrir les sondages d'opinion et les campagnes de relations publiques devant être menées dans le cadre de la stratégie de relations publiques pour le Plan de Mitrovica, qui prévoit des campagnes à mener à l'intérieur du Kosovo pour « une ville tolérante et unifiée », et pour l'appel qui doit être diffusé à l'extérieur concernant Mitrovica.

Programmes de formation

40. Les montants demandés au titre de la formation doivent permettre de couvrir la mise à niveau des connaissances techniques concernant les nouvelles technologies de communication en cours d'installation et le perfectionnement des compétences en matière d'installation et d'entretien. On prévoit notamment les activités suivantes : quatre sessions de formation de deux semaines à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi à l'intention de quatre techniciens des communications, deux stages de formation d'une semaine à l'intention de 20 techniciens à la MINUK, pour leur apprendre le fonctionnement du nouveau matériel hyperfréquences et du matériel de multiplexage associé, un stage de formation de deux semaines au Japon et un stage d'une semaine en Afrique du Sud, dans des usines manufacturières, à l'intention de trois techniciens des transports devant suivre une formation pratique en atelier. Les montants requis doivent aussi permettre de couvrir un stage de formation de deux semaines à la manutention de marchandises dangereuses à l'intention de quatre employés des transports et deux stages à Los Angeles à l'intention de deux spécialistes de la sécurité aérienne.

41. On prévoit aussi de faire suivre une formation au personnel chargé de la gestion des contrats des Services d'appui technique et le personnel des Sections des achats et des approvisionnements, et des stages de formation au matériel de police internationale à deux fonctionnaires. En outre, les montants demandés doivent couvrir la formation au traitement informatique de 20 fonctionnaires.

42. On prévoit aussi une formation à l'administration et au perfectionnement du personnel dans des domaines comme la gestion stratégique, la planification, la gestion de la performance organisationnelle, le perfectionnement général du personnel et le règlement des conflits, ainsi que des séminaires de maîtrise du stress et de sensibilisation aux dangers de l'alcool.

Programmes de déminage

43. Le montant prévu doit permettre d'appuyer les activités du Centre de coordination de l'action antimines.

Contributions du personnel

Montant réparti : 27 946 500 dollars; dépenses prévues : 29 911 500 dollars; écart : 1 965 000 dollars

44. Le montant prévu correspond à la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation. Les contributions du personnel sont calculées compte tenu d'un taux de vacance de postes de 5 % pour les postes d'administrateur recruté sur le plan international et de 2 % pour les postes d'agent local.

Recettes provenant des contributions du personnel

45. Le montant correspondant aux contributions du personnel (par. 44 ci-dessus) a été inscrit ici en tant que recettes provenant des contributions du personnel et sera porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part dans le budget de la MINUK.

Annexe II

Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 : analyse

A. Coûts standard et coûts propres à la Mission

Description	Chiffres demandés pour la période précédente	Effectif moyen	Coût standard	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.) Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	Explication
1. Indemnité de subsistance (missions)							
a) Les 30 premiers jours			[a]				
Kosovo	95			95			Les taux de l'indemnité de subsistance (missions) sont entrés en vigueur le 15 août 1999.
Skpoje	127			127			
Tirana	115			115			
b) Après 30 jours – tous emplacements	75		[a]	75			
c) Voyages dans la zone de la mission							
Officiers de liaison	500				500		
Police civile	4 500				4 500		
2. Frais de voyage							
Officiers de liaison	1 700		[a]	1 700			Prévisions moyennes de dépenses, avec 50 kg de bagages.
Police civile	1 700		[a]	1 700			*Idem.*
3. Personnel militaire							
Officiers de liaison	40	38					Déploiement intégral.
4. Matériel appartenant aux contingents							
Matériel lourd	331 705		[b]		314 497		Chiffre estimatif, sur la base de 5 accords signés.
Matériel spécial	796		[a]		3 594		*Idem.*
Mise en peinture du matériel	180 000		[a]		–		
5. Soutien logistique autonome[c]							
Transmissions							
Téléphone	13,36		13,00		13,36		Payable à 351 membres des unités de police constituées.
Transmissions VHF/UHF/FM	46,71		45,50		46,71		Payable à 517 membres des unités de police constituées.
Bureau	21,85		21,25		21,85		Payables à 351 membres des unités de police constituées.

Description	Chiffres demandés pour la période précédente	Effectif moyen	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.) Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	Explication
Travaux secondaires d'aménagement	14,39		14,00		14,39		*Idem.*
Blanchissage et nettoyage	–		21,25		21,85		*Idem.*
Soins médicaux							
Soins de base	2,06		2,00		2,06		Payable à 1 197 membres des unités de police constituées.
Soins de première intention	16,71		18,25		16,71		*Idem.*
Observation							
Générale	1,03		1,00		1,03		Payable à 1 197 membres des unités de police constituées.
Positionnement	5,14		5,00		5,14		Payable à 167 membres des unités de police constituées.
Observation nocturne	23,90		23,25		23,90		Payable à 168 membres des unités de police constituées.
Intendance, divers							
Literie	14,39		14,00		14,39		Payable à 351 membres des unités de police constituées.
Mobilier	22,62		22,00		22,62		*Idem.*
Détente et loisirs	5,14		5,00		5,14		Payable à 1 197 membres des unités de police constituées.
6. Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	40 000		40 000	40 000			Sur la base de 1 % de l'effectif moyen.
7. Personnel civil							
Police civile	3 380	3 339					Compte tenu d'un taux de vacance de poste de 5 % sur un effectif de 3 515 personnes.
Unités de police constituées	1 038	1 203					Déploiement intégral.
Personnel international	1 152	1 253					Compte tenu d'un taux de vacance de poste de 5 % sur un effectif de 1 319 personnes.
Administrateurs recrutés sur le plan national	10	11					Déploiement intégral.
Personnel local	3 784	3 780					Compte tenu d'un taux de vacance de poste de 2 % sur un effectif de 3 858 personnes.
Volontaires des Nations Unies	203	203					Déploiement intégral.

Description	Chiffres demandés pour la période précédente	Effectif moyen	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.) Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	Explication
8. Remboursements aux gouvernements au titre de la police civile							
a) Traitements et indemnités	988		988		988		
b) Indemnité de spécialisation	291		291		291		Payable à 10 % de l'unité.
9. Indemnité d'habillement et d'équipement personnel							
Officiers de liaison	200		200			200	Payable à 38 officiers de liaison.
Police civile	200		200			200	Payable à 3 339 agents de la police civile.
Unités de police constituées	70		70		70		Payable à 1 203 membres des unités de police constituées.
10. Détente et loisirs							
Primes de permission	10,50		10,50	10,50			Payables à 1 203 membres des unités de police constituées.
Équipement de loisirs	8		8		8		Payables à 6 unités de police constituées.
11. Rations							
Rations collectives	–		11			–	Fournies au titre des services contractuels.
Eau en bouteille	139 200		[a]			259 800	3 litres par jour à raison de 0,60 dollar le litre, pour 1 203 membres des unités de police spéciale, pendant 120 jours.
Compo-rations	–		[a]			119 700	Réserve de 7 jours à raison de 7 dollars par personne par jour pour 1 203 membres des unités de police spéciales, plus 8 000 rations d'évacuation d'urgence à 7 dollars chacune et 8 000 litres d'eau (ration d'évacuation d'urgence) à 0,60 dollar le litre.
12. Indemnité journalière	1,28		1,28	1,28			Payable à 1 203 membres des unités de police constituées.
13. Personnel local							
a) Kosovo							
Traitements nets	716		[a]		740		Le barème des traitements pour le Kosovo est entré en vigueur le 1er juillet 2000.
Dépenses communes de personnel	157		[a]		157		
Contributions du personnel	168		[a]		168		

Description	Chiffres demandés pour la période précédente	Effectif moyen	Coût standard	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.) Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	Explication
b) Skopje							
Traitements nets	811		[a]		835		Le barème des traitements pour Skopje est entré en vigueur le 1er juillet 2000.
Dépenses communes de personnel	205		[a]		205		
Contributions du personnel	190		[a]		190		
c) Tirana							
Traitements nets	588		[a]		606		Le barème des traitements pour Tirana est entré en vigueur le 1er juillet 2000.
Dépenses communes de personnel	156		[a]		156		
Contributions du personnel	138		[a]		138		
14. Administrateurs recrutés sur le plan national							
Traitements nets	1 818		[a]		1 842		Le barème des traitements correspondant est entré en vigueur le 1er juillet 2000.
Dépenses communes de personnel	364		[a]		364		
Contributions du personnel	456		[a]		456		
15. Volontaires des Nations Unies	4 800		[a]		3 988		Sur la base du Mémorandum d'accord.
16. Heures supplémentaires	1 %		[a]		1 %		Calculées à 1 % des traitements du personnel local.
17. Prime de risque			[a]				
Personnel international	1 000				1 000		
Administrateurs recrutés sur le plan national	363,50				363,50		
Personnel local	143				143		
Volontaires des Nations Unies	400				400		
18. Autres frais de voyage			[a]				
Voyages à New York du Représentant spécial et de fonctionnaires	157 344					157 344	Voir plus amples précisions à l'annexe I.C.
Voyages à New York des Représentants spéciaux adjoints	118 008					118 008	
Chef de la police civile	19 668					19 668	
Conseiller militaire	4 917					4 917	
Personnel de l'administration civile	137 676					137 676	
Examen budgétaire	19 668					19 668	
Chef de la Section de l'infrastructure	7 392					7 392	

Description	Chiffres demandés pour la période précédente	Effectif moyen	Coût standard	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.) Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	Explication
Spécialiste de la sécurité aérienne régionale	7 392					7 392	
Bruxelles	70 680					78 615	
Vienne	74 414					72 830	
Genève	85 228					82 456	
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	110 064					113 304	
Voyages dans la zone de la mission	24 000					24 000	
Fonctionnaires du Département des opérations de maintien de la paix	31 293					31 194	
Fonctionnaires de la Division de l'administration et de la logistique des missions	166 860					38 391	
Fonctionnaires du Département de la gestion	–					15 597	
Fonctionnaires du Département de l'information	–					5 199	
Département des affaires politiques spéciales	–					11 508	
Conférences	–					10 620	
Bureau des services de contrôle interne	21 200					21 200	
Équipes d'aide à la sélection des membres des unités de police	176 000					176 000	
Voyages des policiers dans le cadre d'enquêtes	54 000					54 000	
19. Location de locaux							
Bureau de liaison de Skopje	5 700				5 700		Aux taux actuels.
Bureau de liaison de Tirana	1 200				1 200		*Idem.*
Résidence officielle du Représentant spécial	5 500				5 500		*Idem.*
Résidence officielle du Représentant spécial adjoint principal	1 100				1 100		*Idem.*
Bureau de liaison de Belgrade	–				12 000		Coût estimatif.
Infirmeries régionales à Gnjilane et Mitrovica	–				350		Aux taux actuels pour chaque infirmerie.

Description	Chiffres demandés pour la période précédente	Effectif moyen	Coût standard	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.) Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	Explication
20. Fournitures d'entretien	103 300		10 % du loyer		150 000		Expérience de la mission.
21. Services d'entretien	28 000		10 % du loyer		11 500		Expérience de la mission.
22. Services collectifs de distribution							
Électricité	158 300		[a]		141 666		Expérience de la mission.
Eau	26 600		[a]		40 000		*Idem.*
Combustible de chauffage	88 180		[a]		44 414		Montants calculés pour une période de six mois.
Carburant pour groupes électrogènes	124 650		[a]		65 071		Expérience de la mission.
Évacuation des eaux usées et enlèvement des ordures	16 600		[a]		21 666		*Idem.*
Charbon	8 800		[a]		5 500		Montants calculés pour une période de six mois.
23. Véhicules							
Véhicules appartenant à l'ONU	3 071	3 082	[a]				
Remorques	–	48	[a]				
Véhicules appartenant aux unités constituées	272	212	[a]				
24. Pièces de rechange et entretien des véhicules							
Véhicules légers	50/150		100/350		110		2 723 véhicules.
Véhicules lourds	50/150		100/500		550		359 véhicules.
Remorques	–		80			1 000	48 remorques.
25. Essence	111,0		[a]		111,0		Sur la base de 300 litres par véhicule par mois à raison de 0,37 dollar le litre.
26. Lubrifiants pour véhicules	10 % du carburant		10 % du carburant		36 563		
27. Assurance automobile	624		575			461	
28. Hélicoptères							
Sikorsky S-61 N	1	–					Un Sikorsky S-61 N doit être remplacé par un hélicoptère léger pour les opérations de reconnaissance de la police.
Hélicoptère utilitaire léger	–	1					
Hélicoptère utilitaire moyen	1	1					

Description	Chiffres demandés pour la période précédente	Effectif moyen	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.) Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	Explication
29. Heures de vol par mois (forfait)							
Sikorsky S-61 N	45	–					
Hélicoptère utilitaire léger	–	40					
Hélicoptère utilitaire moyen	45	45					
30. Heures de vol par mois (supplémentaires)							
Sikorsky S-61 N	40	–					
Hélicoptère utilitaire léger	–	35					
Hélicoptère utilitaire moyen	30	40					
31. Location d'hélicoptère (forfait)							
Sikorsky S-61 N	236 475						
Hélicoptère utilitaire léger	–		144 000		220 578		
Hélicoptère utilitaire moyen	150 750				60 684		
32. Location d'hélicoptères (heures supplémentaires)							
Sikorsky S-61 N	43 600						
Hélicoptère utilitaire léger	–		48 000		26 320		
Hélicoptère utilitaire moyen	17 550				2 000		
33. Hélicoptères – carburant							
Sikorsky S-61 N	16 575		[a]		–		
Hélicoptère utilitaire léger	–		[a]		7 200		320 litres de l'heure à raison de 0,30 dollar le litre pour 75 heures par mois.
Hélicoptère utilitaire moyen	7 200		[a]		20 400		800 litres de l'heure à raison de 0,30 dollar le litre pour 85 heures par mois
34. Hélicoptères – lubrifiants	10 % du carburant		10 % du carburant		10 % du carburant		
35. Hélicoptères – assurance							
Sikorsky S-61 N	9 600		[a]				
Hélicoptère utilitaire léger	–		[a]		9 600		Assurance supplémentaire risque de guerre à Pristina.
Hélicoptère utilitaire moyen	9 600		[a]		9 600		*Idem.*
Sikorsky S-61 N	–		[a]			–	
Hélicoptère utilitaire léger	–		[a]			4 000	Assurance au tiers.
Hélicoptère utilitaire moyen	–		[a]			4 000	*Idem.*

Description	Chiffres demandés pour la période précédente	Effectif moyen	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.) Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	Explication
36. Avions							
IL-76	1	1					Affrété à la MONUC.
AN-26	1	1					Affrété à la MINUBH.
37. Avions							
IL-76							
Heures de vol	42	42					
Frais de location	5 250		95 000		5 250		1 500 dollars de l'heure pour 3,5 heures par mois.
AN-26							
Heures de vol	16	48					
Frais de location	6 700		95 000		2 506		626,50 dollars de l'heure pour 4 heures par mois.
38. Avions – carburant							
IL-76	4 500		[a]		4 500		
AN-26	3 115		[a]		3 178		
39. Avions – lubrifiants							
IL-76 et AN-26	–		10 % du carburant		–		Inclus dans le coût du carburant.
40. Autres coûts afférents aux opérations aériennes							
a) Hélicoptères							
Droits d'atterrissage	18 000		1 500			10 800	36 atterrissages par an en dehors de la zone de la mission, à raison de 300 dollars par atterrissage.
b) Avions							
Droits d'atterrissage	5 900		[a]		–		
Matériel de contrôle du trafic aérien	7 000		[a]			5 400	Droits de navigation pour 36 vols en dehors de la zone de la mission.
41. Pièces de rechange et fournitures pour les transmissions							
Pièces de rechange	274 800		[a]		35 325		Coût estimatif.
Câbles de téléphone, accessoires	12 500		[a]		833		*Idem.*
Batteries	15 000		[a]		4 166		*Idem.*
Câbles et connecteurs d'antenne	10 000		[a]		1 166		*Idem.*
Fournitures d'entrepôt	62 700		[a]		8 333		*Idem.*

Description	Chiffres demandés pour la période précédente	Effectif moyen	Coût standard	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.) Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	Explication
42. Communications par réseaux commerciaux							
Répéteur	60 400		[a]		65 583		Coût estimatif.
INMARSAT M	200 000		[a]		50 000		*Idem.*
Téléphone	78 750		[a]		78 750		*Idem.*
Téléphones mobiles	125 000		[a]		125 000		*Idem.*
Affranchissement	18 900		[a]		18 900		*Idem.*
Valise diplomatique	3 300		[a]		3 330		*Idem.*
Location de lignes pour accès Internet	10 700		[a]			13 000	*Idem.*
Installation de lignes téléphoniques	393 750		[a]			–	*Idem.*
Connexion	–		[a]		50 000		*Idem.*
43. Autre matériel, pièces de rechange, réparations et services d'entretien							
Matériel de bureau	1 350		[a]		4 440		Coût estimatif.
Mobilier de bureau	7 200		[a]		14 425		*Idem.*
Matériel informatique	145 500		[a]		145 570		*Idem.*
Groupes électrogènes	29 150		[a]		29 166		*Idem.*
Climatiseurs	10 625		[a]		18 416		*Idem.*
Matériel de réfrigération	5 000		[a]		9 375		*Idem.*
Matériel d'observation	1 300		[a]		2 169		*Idem.*
Matériel d'hébergement	–		[a]		26 567		*Idem.*
Matériel pour la défense des périmètres	–		[a]		1 833		*Idem.*
Citernes de carburant et matériel pour les carburants et lubrifiants	–		[a]		6 337		*Idem.*
Matériel de lutte contre l'incendie	–		[a]		3 032		*Idem.*
Outils mécaniques	5 500		[a]		–		*Idem.*
44. Vérification externe des comptes	135 200		[a]				Comité des commissaires aux comptes.
45. Services contractuels							
Services de restauration pour les unités de police spéciale	325 750		[a]		365 913		À raison de 10 dollars par personne par jour pour 1 303 agents de la police spéciale.
Services de blanchissage pour les unités de police spéciale	54 200		[a]		31 357		À raison de 1,21 dollar par jour pour 852 agents de la police spéciale.

Description	Chiffres demandés pour la période précédente	Effectif moyen	Coût standard	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.) Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	Explication
Nettoyage, ramassage des ordures, évacuation des eaux usées, lutte contre les parasites et aménagement des espaces extérieurs pour les unités de police spéciale	86 100		[a]		84 240		Contractant local.
Nettoyage, ramassage des ordures, évacuation des eaux usées, lutte contre les parasites et aménagement des espaces extérieurs pour les régions et à Pristina	288 700		[a]		188 136		*Idem.*
Location de photocopieurs	123 100		[a]		95 850		Sur la base du contrat.
Services de cordonnier, de barbier et de tailleur	2 500		[a]		2 500		Dépenses effectives.
Dépollution de l'environnement	20 800		[a]		20 800		*Idem.*
Petits contrats d'entretien	–		[a]		1 500		*Idem.*
Location de chiens policiers	28 125		[a]		–		
46. Services informatiques							
Lotus Notes	20 000		[a]			20 000	
Logiciel Domino Doc	5 000		[a]			5 000	
Serveur de Windows NT 5.0	10 000		[a]			10 000	
Utilitaires Norton	25 000		[a]			25 000	
Autres logiciels de génération d'états	50 000		[a]			50 000	
Logiciel antivirus	20 000		[a]			20 000	
Novell Netware	30 000		[a]			30 000	
Reality	10 000		[a]			10 000	
Sun	7 500		[a]			7 500	
Progen	7 500		[a]			7 500	
First Newsfeed	3 000		[a]			3 000	
Logiciel de cartographie	20 000		[a]			20 000	
Auxiliaires pédagogiques	20 000		[a]			20 000	
47. Services et traitements médicaux	4,90		1,00/50,00		4,90		Y compris les évacuations sanitaires.
48. Demandes d'indemnisation et règlements	0,61		1		0,61		
49. Dépenses de représentation	2 900		[a]		2 900		

Description	Chiffres demandés pour la période précédente	Effectif moyen	Coût standard	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.) Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	Explication
50. Autres services divers							
Impression de cartes de visite	340		[a]		340		
Manuels de sécurité	2 250		[a]		2 250		
Développement de photographies	9 000		[a]		9 000		
Frais bancaires	80 000		[a]		112 000		Expérience de la mission.
Impression de manuels et de répertoires téléphoniques	7 250		[a]		7 250		
Péage	500		[a]		500		
Impression de cartes, d'enveloppes, etc.	–		[a]		9 625		
51. Papeterie et fournitures de bureau	15		15		35		Expérience de la mission.
52. Fournitures médicales	2,45		28		2,45		
53. Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	5		10		5		Pour 500 membres du personnel non couverts par le contrat de nettoyage.
54. Abonnements	2 100		500		747		
55. Fournitures électriques	43 650		[a]		38 166		Dépenses effectives.
56. Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants							
Accessoires/pièces d'uniforme – police civile	330 260					330 260	35 dollars par personne pour 6 mois, pour 4 718 policiers civils.
Accessoires/pièces d'uniforme – militaires	2 660					2 660	35 dollars par personne pour 6 mois, pour 38 officiers de liaison.
Manchons en plastique	7 000					2 600	10 000 à 0,26 dollar pièce.
Masques à poussière	4 000					20 000	20 000 à 1 dollar pièce.
Combinaisons	700					1 000	500 à 2 dollars pièce.
Protège-oreilles	600					1 500	60 à 25 dollars la paire.
Bottes	525					45 500	1 140 à 20 dollars la paire.
Gilets d'assaut	87 500					40 000	2 000 à 20 dollars pièce.
Matraques avec étui	14 740					13 640	220 à 62 dollars pièce.
Drapeaux et autocollants ONU	50 000					50 000	
Chemises	–					105 000	4 200 à 25 dollars pièce.
Casques	–					4 000	160 à 25 dollars pièce.
Lunettes opérationnelles	–					11 040	160 à 69 dollars la paire.
Gants jetables	–					4 000	40 000 à 0,10 dollar la paire.

Description	Chiffres demandés pour la période précédente	Effectif moyen	Coût standard	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.) Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	Explication
Gants pour opérations spéciales d'intervention armée	–					13 440	160 à 84 dollars la paire.
Gants pour opérations tactiques	–					4 400	200 à 22 dollars la paire.
Gants de travail	–					20 000	10 000 à 2 dollars la paire.
Protège-coudes	–					2 400	160 à 15 dollars la paire.
Masques complets de protection	–					11 000	50 à 220 dollars pièce.
Masques de protection	–					10 000	50 à 200 dollars pièce.
Cartouches pour masque de protection	–					7 040	160 à 44 dollars pièce.
Pantalons	–					45 500	1 300 à 35 dollars pièce.
Chemises de corps (T-shirts)	–					35 000	1 400 à 25 dollars pièce.
Bottes jetables	–					400	500 à 0,80 dollar la paire.
Gilets pare-éclats	–					83 200	160 à 520 dollars pièce.
Gilets pour opérations spéciales	–					20 800	160 à 130 dollars pièce.
Pullovers	–					20 000	500 à 40 dollars pièce.
Menottes	–					3 960	220 à 18 dollars la paire.
Étuis	–					2 600	600 à 4 dollars pièce.
Casques	–					15 000	50 à 300 dollars pièce.
Vestes de police fluorescentes	–					30 000	1 500 à 20 dollars pièce.
Vestes d'hiver	–					28 800	600 à 48 dollars pièce.
Sifflets en plastique	–					4 000	2 000 à 2 dollars pièce.
Pièces de protection pare-coups	–					500	20 à 25 dollars pièce.
Housses de transport pour gilet tactique	–					12 800	160 à 80 dollars pièce.
Ceinturons	–					330	165 à 2 dollars pièce.
Plaques de céramique	–					32 000	160 à 200 dollars pièce.
Chemises Pike	–					35 000	1 400 à 25 dollars pièce.
Lampes au magnésium rechargeables	–					18 900	270 à 70 dollars pièce.
Coupe-boulons	–					720	60 à 12 dollars pièce.
Minilecteurs d'audiocassette	–					650	13 à 50 dollars pièce.
Cônes de projecteur	–					1 280	320 à 4 dollars pièce.
Vestes pare-éclats	325 000					–	
Grosses lampes au magnésium	25 000					–	

Description	Chiffres demandés pour la période précédente	Effectif moyen	Coût standard	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.) Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	Explication
Gants en latex	56 000					–	
Masques à gaz	150 000					–	
Gilets réfléchissants	87 500					–	
Menottes avec étui	6 600					–	
57. Matériel pour la défense des périmètres							
Rouleaux de barbelés et piquets	185 000					80 000	
Murs pare-souffle Hesco Bastion	17 000					100 000	
Hérissons et barrières	30 000					30 000	
Munitions pour services de sécurité	30 000					–	
58. Cartes opérationnelles	7		24		7		30 000 cartes à 7 dollars pièce.
59. Intendance et magasins	8/17		17		8/17		
60. Programmes d'information							
Fournitures et accessoires	6 430		[a]		6 430		
Services contractuels	46 175		[a]		46 175		
61. Formation							
Communications	126 900		[a]			88 700	
Transports	45 300		[a]			82 800	
Formation à l'informatique	80 000		[a]			80 000	
Gestion et perfectionnement du personnel	87 000		[a]			52 000	
Séminaire sur la maîtrise du stress et la sensibilisation au danger de l'alcool	50 000		[a]			50 000	
Formation à la sécurité aérienne	–		[a]			22 400	
Formation à la gestion des contrats	–		[a]			16 000	
Formation aux achats	–		[a]			20 700	
Formation linguistique	21 000		[a]			–	
Formation au système de gestion électronique des documents	20 000		[a]			–	
Formation en matière de sécurité	10 000		[a]			–	

Description	Chiffres demandés pour la période précédente	Effectif moyen	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.) Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	Explication
62. Programmes de déminage							
Services divers	900 000		[a]			500 000	Centre de coordination de l'action antimines.

[a] Il n'y a pas de coût standard pour cet objet de dépenses.
[b] Sur la base des coûts de location avec services pour les articles énumérés dans le Mémorandum d'accord.
[c] Les taux applicables à la MINUK tiennent compte des facteurs applicables à la Mission indiqués à la section VII du corps du rapport.

B. Répartition des ressources par rubrique du budget : coûts standard et coûts propres à la Mission

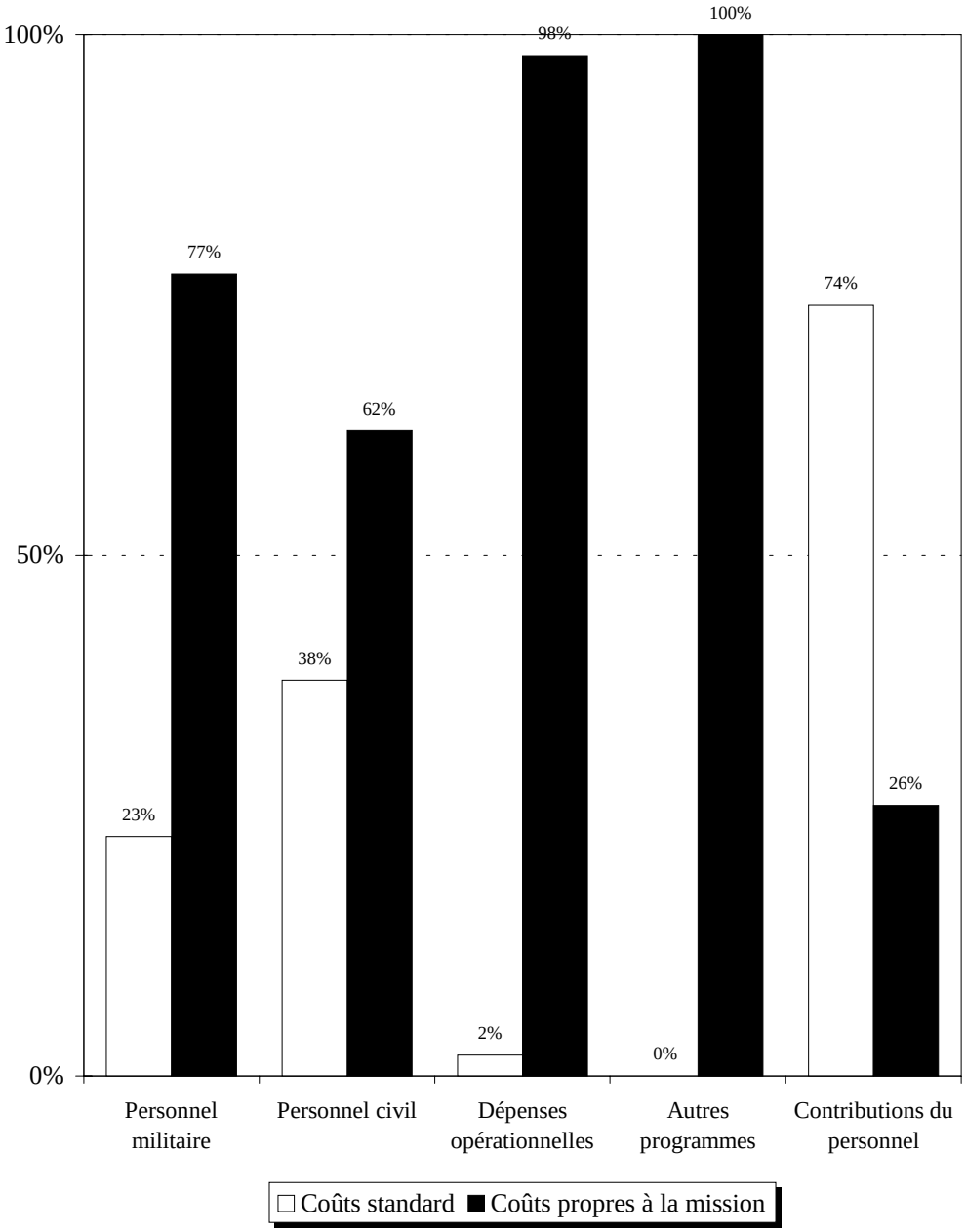

C. Dépenses non renouvelables

(En dollars des États-Unis, sauf indication contraire)

	(1)	*(2)*	*(3)*	*(4)*	*(5)*	*(6)*	***(7)***
					= (3)+(4)		***= (5)x(6)***
			Nombre d'unités proposées				
	Nombre d'unités au 30 juin 2000	*Achats proposés 2000/01*	*Unités de remplace-ment*	*Unités supplémen-taires*	*Nombre total d'unités nécessaires*	*Coût unitaire*	***Coût total***
Dépenses opérationnelles							
1. Locaux et hébergement							
a) Aménagement et rénovation des locaux							
Amélioration du dispositif anti-incendie							**220,0**
Recâblage électrique des locaux							**192,0**
Remise en état du nouveau bâtiment à l'intention de l'Unité spéciale d'investigation							**180,0**
Ravalage de la façade du bâtiment gouvernemental							**120,0**
Recâblage électronique des installations							**90,0**
Remise en état des locaux dans la région de Pristina :							
Rénovation du poste de police civile d'Obilic							**20,0**
Rénovation du système de chauffage du poste de police d'Obilic							**25,0**
Rénovation du poste de police civile de Grabovic							**25,0**
Rénovation du poste de police civile de Lipjan							**20,0**
Gros travaux d'entretien au poste de police civile de Gracanica							**21,0**
Gros travaux d'entretien au poste de police civile de Shtimlje							**20,0**
Remise en état du système de chauffage du quartier général des unités spéciales de police à Ferizaj							**20,0**
Remise en état des locaux dans la région de Peja :							
Réparation des toitures de la base de soutien génie							**25,0**
Remise en état des toitures du poste de police civile à Klina							**18,0**
Remise en état des toitures du poste de police civile à Junik							**20,0**
Remise en état du système de chauffage du poste de police civile à Qafa/Prushit							**20,0**
Remise en état des toitures de l'entrepôt							**20,0**

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
					= (3)+(4)		= (5)x(6)
			Nombre d'unités proposées				
	Nombre d'unités au 30 juin 2000	Achats proposés 2000/01	Unités de remplace-ment	Unités supplémen-taires	Nombre total d'unités nécessaires	Coût unitaire	**Coût total**
Remise en état des locaux dans la région de Gjilane :							
Rénovation d'une structure métallique à la base de soutien génie							**25,0**
Rénovation des deuxième et troisième étages du poste de police civile à Kaqanik							**21,0**
Remise en état du poste de police civile de Novo Brdo							**18,0**
Remise en état des toitures du poste de police civile de Gjilane							**19,0**
Amélioration des installations électriques à Gjilane							**12,0**
Rénovation de la structure actuelle dans la zone de l'atelier							**25,0**
Remise en état des locaux dans la région de Prizren :							
Remise en état des groupes électrogènes des quartiers généraux régionaux							**12,0**
Travaux de remise en état du quartier général							**35,0**
Conversion au diesel de la chaudière à charbon du poste de police civile de Dragash							**15,0**
Conversion au diesel de la chaudière à charbon des quartiers généraux régionaux							**25,0**
Conversion au diesel de la chaudière à charbon des quartiers généraux régionaux de la police civile							**30,0**
Gros travaux de restauration au poste de passage de la frontière de Vermica							**35,0**
Remise en état des locaux dans la région de Mitrovica :							
Pose de barreaux de sécurité aux portes et aux fenêtres du poste de police civile de Zveqan							**5,0**
Mur de soutènement en béton pour protéger le poste de police civile de Zubin Potok							**30,0**
Chauffage central du poste de police civile de Mitrovica-Nord							**30,0**
Rénovation de l'entrepôt de l'unité jordanienne de police spéciale							**21,0**

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
					= (3)+(4)		= (5)x(6)
			Nombre d'unités proposées				
	Nombre d'unités au 30 juin 2000	Achats proposés 2000/01	Unités de remplace-ment	Unités supplémen-taires	Nombre total d'unités nécessaires	Coût unitaire	**Coût total**
Protection des stations d'entreposage d'essence (Skenderaj, Zubin Potok, Leposaviq)							**3,0**
Protection des groupes électrogènes/citernes d'essence/abris							**5,0**
Réparation du système de chauffage central au poste de police de Skenderaj							**15,0**
Total partiel, rubrique 1 a)							**1 437,0**
b) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués							
Pose de grillages et éclairage							
Pose de chaînes et de grillages, y compris de grilles d'accès :							
Soutien génie, base de Pristina (600 m x 60 dollars)							**36,0**
Soutien génie, quartier industriel de Pristina (350 m x 60 dollars)							**21,0**
Nouveau complexe de réception et d'inspection (310 m x 60 dollars)							**18,6**
Nouveau parc à ferraille (360 m x 60 dollars)							**21,6**
Complexe d'approvisionnement à Pristina (380 m x 60 dollars)							**22,8**
Grillage et éclairage des périmètres :							
Postes de police (400 m x 110 dollars)							**44,0**
Éclairage, y compris lampadaires (3 000 m x 20 dollars)							**60,0**
Amélioration du revêtement dans les aires de circulation et de stationnement							
Revêtement sur base et asphalté :							
Entrepôt du génie/quartier industriel de Pristina (2 000 m^2 x 55 dollars)							**110,0**
Complexe du génie et d'appui des unités de police spéciale à Mitrovica (2 000 m^2 x 55 dollars)							**110,0**
Revêtement asphalté sur base de gravier existante :							
Aire de stationnement des unités de police spéciale à Mitrovica (1 400 m^2 x 25 dollars)							**35,0**

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
					= (3)+(4)		= (5)x(6)
			Nombre d'unités proposées				
	Nombre d'unités au 30 juin 2000	Achats proposés 2000/01	Unités de remplace-ment	Unités supplémen-taires	Nombre total d'unités nécessaires	Coût unitaire	**Coût total**
Divers postes de police (1 200 m^2 x 25 dollars)							**30,0**
Quartier général et cantine de l'unité logistique (1 200 m^2 x 25 dollars)							**30,0**
Asphaltage du revêtement avec base de gravier, isolation et décapage de la couche superficielle du sol :							
Aire de stationnement de l'unité de police spéciale Charlie (Pristina) (1 800 m^2 x 75 dollars)							**135,0**
Construction du parc à ferraille de la MINUK :							
Pose de grillage de sécurité (300 m x 60 dollars)							**18,0**
Revêtement de gravier compacté/drainage (5 200 m^2 x 30 dollars)							**156,0**
Quartier général de la brigade anti-incendie de la MINUK :							
Revêtement de la zone et raccordement des services collectifs de distribution							**30,0**
Grillage et grille d'entrée (160 m x 60 dollars)							**9,6**
Éclairage							**3,5**
Construction des bureaux du service de réception et d'inspection et de l'atelier mécanique régional							
Bureaux de réception et d'inspection :							
Travaux de remise en état							**10,0**
Raccordement des services collectifs de distribution							**8,0**
Asphaltage de l'aire de stationnement (1 500 m^2 x 55 dollars)							**82,5**
Amélioration de l'éclairage							**4,0**
Atelier mécanique :							
Travaux de remise en état/d'adaptation							**8,0**
Raccordement au réseau de distribution d'eau et d'électricité							**6,5**
Construction d'un atelier de carrosserie, de peinture et d'une aire de stationnement :							
Raccordement aux services collectifs de distribution							**6,0**

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
					= (3)+(4)		= (5)x(6)
			Nombre d'unités proposées				
	Nombre d'unités au 30 juin 2000	Achats proposés 2000/01	Unités de remplace-ment	Unités supplémen-taires	Nombre total d'unités nécessaires	Coût unitaire	**Coût total**
Revêtement de béton pour installer les structures Rubb Hall							**33,6**
Asphaltage de l'aire de stationnement (4 000 m^2 x 25 dollars)							**100,0**
Pose de grillage de sécurité (300 m x 60 dollars)							**18,0**
Éclairage et installations électriques							**8,0**
Construction d'une installation de formation à l'informatique :							
Pose de fondations et revêtement							**18,0**
Travaux intérieurs d'adaptation							**8,0**
Raccordement aux services collectifs de distribution							**9,0**
Distribution interne de l'électricité et des services informatiques							**4,5**
Pose de grillage et éclairage							**5,0**
Aire de stationnement							**16,5**
Travaux d'adaptation/mesures de sécurité au bureau de la MINUK à Belgrade							**60,0**
Construction d'installations de lavage							**350,0**
Total partiel, rubrique 1 b)							**1 646,7**
Total, rubrique 1							**3 083,7**
2. Remise en état des infrastructures							
Total, rubrique 2							**–**
3. Transports							
a) Achat de véhicules							
Minibus	100		10		10	22,0	**220,0**
Total partiel			**10**	**–**	**10**	**22,0**	**220,0**
Fret à 18 %							**39,6**
Total partiel, rubrique 3 a)							**259,6**
b) Matériel d'atelier							
Système d'extraction de fumée				4	4	3,0	**12,0**
Matériel de diagnostic pour moteurs	[a]			1	1	2,0	**2,0**
Trousse d'outils manuels	100		5		5	1,0	**5,0**
Testeur d'injecteur de diesel	[a]			5	5	1,0	**5,0**

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
					= (3)+(4)		= (5)x(6)
			Nombre d'unités proposées				
	Nombre d'unités au 30 juin 2000	Achats proposés 2000/01	Unités de remplace-ment	Unités supplémen-taires	Nombre total d'unités nécessaires	Coût unitaire	**Coût total**
Tour de métallurgie	[a]			5	5	2,0	**10,0**
Trousse à outils pour l'entretien des boîtes de vitesse automatiques	[a]			1	1	2,5	**2,5**
Palier pour cylindrées de moteur	[a]			1	1	2,0	**2,0**
Banc d'essai d'alternateur	[a]			1	1	3,5	**3,5**
Total partiel							**42,0**
Fret à 15 %							**6,3**
Total partiel, rubrique 3 b)							**48,3**
Total, rubrique 3							**307,9**
4. Opérations aériennes							
Total, rubrique 4							**–**
5. Opérations navales							
Total, rubrique 5							**–**
6. Transmissions							
a) Matériel VHF							
Répéteur	50	25	10		10	8,0	**80,0**
Total partiel							**80,0**
Fret à 15 %							**12,0**
Total partiel, rubrique 6 a)							**92,0**
b) Matériel micro-onde/satellite							
Micro-onde à large bande (45 MB)	8			10	10	80,0	**800,0**
Micro-onde à large bande (640 MB)	[a]			10	10	220,0	**2 200,0**
Multiplexeur	37	4		15	15	10,0	**150,0**
Total partiel							**3 150,0**
Fret à 15 %							**472,5**
Total partiel, rubrique 6 b)							**3 622,5**
c) Matériel téléphonique/de commutation							
Système DECT (téléphone sans fil)	150			50	50	0,7	**35,0**
Unités de contrôle DECT (MD 110)	[a]			10	10	2,0	**20,0**
Total partiel							**55,0**

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3)+(4)	(6)	(7) = (5)x(6)
			Nombre d'unités proposées				
	Nombre d'unités au 30 juin 2000	Achats proposés 2000/01	Unités de remplacement	Unités supplémentaires	Nombre total d'unités nécessaires	Coût unitaire	**Coût total**
Fret à 15 %							**8,3**
Total partiel, rubrique 6 c)							**63,3**
d) Matériel de communication divers							
Chargeur de batterie de grande capacité	[a]			200	200	1,0	**200,0**
Bloc d'alimentation non interruptible 7,5 kVA/10kVA	55	15		5	5	6,0	**30,0**
Multichargeur 6 voies pour radio portative	25	500		100	100	0,370	**37,0**
Total partiel							**267,0**
Fret à 15 %							**40,1**
Total partiel, rubrique 6 d)							**307,1**
Total, rubriques 6 a) à 6 d)							**4 084,8**
e) Matériel d'atelier et d'essai							
Analyseur de système	8			2	2	50,0	**100,0**
Total partiel							**100,0**
Fret à 15 %							**15,0**
Total partiel, rubrique 6 e)							**115,0**
Total, rubrique 6							**4 199,8**
7. Matériel divers							
a) Mobilier de bureau							
Étagères de bureau de direction	25	38	9		9	0,754	**6,8**
Étagères de bureau	2 200	3 500	430		430	0,150	**64,5**
Meubles-classeurs métalliques, 2 portes, 4 étagères	440	1 000	122		122	0,507	**61,9**
Fauteuils de direction	25	38	72		72	0,915	**65,9**
Fauteuils ordinaires	3 200	3 500	500		500	0,098	**49,0**
Fauteuils de direction pour salle de conférence	[a]	152	23		23	0,378	**8,7**
Fauteuils de visiteur	5 780	5 000	822		822	0,045	**37,0**
Porte-manteaux	1 710	500	165		165	0,023	**3,8**
Table d'ordinateur	1 730	3 500	390		390	0,100	**39,0**
Bureau de direction	25	38	13		13	1,445	**18,8**
Bureau ordinaire	3 520	3 500	535		535	0,475	**254,1**
Meuble-classeur, 2 tiroirs	[a]	1 500	112		112	0,307	**34,4**
Meuble-classeur, 4 tiroirs	1 370	2 500	292		292	0,377	**110,1**

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3)+(4)	(6)	(7) = (5)x(6)
			Nombre d'unités proposées				
	Nombre d'unités au 30 juin 2000	Achats proposés 2000/01	Unités de remplace-ment	Unités supplémen-taires	Nombre total d'unités nécessaires	Coût unitaire	**Coût total**
Lampe de bureau	570	3 000	267		267	0,020	**5,3**
Canapé	25	38	9		9	2,5	**22,5**
Tables de salon (cadres supérieurs)	25	38	9		9	0,350	**3,2**
Table de conférence (cadres supérieurs)	[a]	38	6		6	0,858	**5,1**
Tables de conférence	[a]	352	50		50	0,375	**18,8**
Tables de photocopieuse/imprimante	400	1 000	210		210	0,154	**32,3**
Cloisons de bureau	300	500	120		120	0,150	**18,0**
Râtelier d'armes	82	50	10		10	0,450	**4,5**
Total partiel							**863,6**
Fret à 15 %							**129,5**
Total partiel, rubrique 7 a)							**993,1**
b) Matériel de bureau							
Coffre-fort moyen	72	21		10	10	1,250	**12,5**
Petit coffre-fort	106	40		20	20	0,5	**10,0**
Déchiqueteuse moyenne	230	40		20	20	0,220	**4,4**
Déchiqueteuse (grande capacité)	39	10		10	10	0,350	**3,5**
Déchiqueteuse (à coupe croisée)	[a]	16		10	10	3,5	**35,0**
Calculatrice avec imprimante	100	100		50	50	0,168	**8,4**
Appareil photo (instantané)	40	14		10	10	0,150	**1,5**
Appareil photo (numérique)	156	15		10	10	0,650	**6,5**
Appareil photo, 35 mm avec objectif	182	5		3	3	0,950	**2,9**
Caméscope	35	13		7	7	0,750	**5,3**
Enregistreur de poche	10	50		25	25	0,145	**3,6**
Mégaphone	100	5		3	3	0,170	**0,5**
Rétroprojecteur	[a]	20		10	10	0,750	**7,5**
Antenne satellite (télévision)	79	83		40	40	0,180	**7,2**
Récepteur satellite (télévision)	87	83		40	40	0,2	**8,0**
Orodateur électrique	5	100		50	50	0,150	**7,5**
Dictaphone de bureau	5	45		20	20	0,265	**5,3**
Télévision	103	40		20	20	0,650	**13,0**
Magnétoscope	103	40		20	20	0,450	**9,0**
Relieuse	3	8		4	4	1,5	**6,0**
Agrafeuse (grande capacité)	[a]	16		8	8	0,550	**4,4**
Perforeuse (grande capacité)	[a]	16		8	8	0,450	**3,6**

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
					= (3)+(4)		= (5)x(6)
			Nombre d'unités proposées				
	Nombre d'unités au 30 juin 2000	Achats proposés 2000/01	Unités de remplacement	Unités supplémentaires	Nombre total d'unités nécessaires	Coût unitaire	**Coût total**
Matériel de traduction/interprétation simultanée	[a]			1	1	150,0	**150,0**
Total partiel							**315,5**
Fret à 15 %							**47,3**
Total partiel, rubrique 7 b)							**362,8**
c) Matériel informatique							
Ordinateur de bureau	2 880	275	315		315	1,350	**425,3**
Ordinateur portatif	1 011	60	107		107	2,6	**278,2**
Postes de travail	2	2	1		1	2,8	**2,8**
Imprimante portative	161	50	21		21	0,5	**10,5**
Imprimante laser	1 333	1 160	168		168	0,6	**100,8**
Imprimante laser (couleur)	24	25	3		3	3,5	**10,5**
Imprimante laser (grande capacité)	20	210	8		8	2,0	**16,0**
Imprimante matricielle	6	1	1		1	1,0	**1,0**
Table traçante (pour collecte de données électroniques et projets spéciaux)	2	2	1		1	2,5	**2,5**
Moniteurs	2 863	200	306		306	0,4	**122,4**
Moniteurs spéciaux	25	2	3		3	1,8	**5,4**
Téléserveur	62	10	7		7	33,0	**231,0**
Unité d'alimentation non interruptible pour ordinateurs de bureau	2 333	590	292		292	0,6	**175,2**
Unité d'alimentation non interruptible de grande capacité pour serveurs	32	10	4		4	1,3	**5,2**
Système d'identification	9	2	1		1	17,5	**17,5**
Routeurs CISCO pour WAN	27	2	2		2	8,5	**17,0**
Commutateurs Ethernet 10/100 mbit pour réseau local	18	5	2		2	1,6	**3,2**
Ordinateurs centraux Ethernet 10/100 mbit pour réseau local	135	100	23		23	1,0	**23,0**
Projecteurs pour présentations visuelles	15	5	2		2	8,0	**16,0**
Panneaux électroniques	[a]	2	1		1	1,2	**1,2**
Modems	39	20	6		6	0,120	**0,7**
Scanneurs pour visualisation de documents	27	3	3		3	0,8	**2,4**
Appareil photographique numérique	3	3	1		1	0,5	**0,5**
Boîtiers de CD-ROM	9	2	1		1	1,3	**1,3**

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3)+(4)	(6)	(7) = (5)x(6)
			Nombre d'unités proposées				
	Nombre d'unités au 30 juin 2000	Achats proposés 2000/01	Unités de remplace-ment	Unités supplémen-taires	Nombre total d'unités nécessaires	Coût unitaire	**Coût total**
Cédéroms inscriptibles	10	2	1		1	0,5	**0,5**
Lecteurs de code à barres	2	2	1		1	2,2	**2,2**
Total partiel							**1 472,3**
Fret à 15 %							**220,8**
Total partiel, rubrique 7 c)							**1 693,1**
d) Matériel médical							
Forceps (endoscopie)	[a]			3	3	0,7	**2,1**
Audiomètre d'auscultation Ampliaid 171S	[a]			6	6	1,5	**9,0**
Dissecteur atraumatique	[a]			2	2	0,3	**0,6**
Colposcope	[a]			1	1	3,7	**3,7**
Lit de RCP				6	6	0,1	**0,6**
Détecteur Doppler de coeur foetal	[a]			1	1	0,5	**0,5**
Coffre pour médicaments (Flambeau)	[a]			6	6	0,150	**0,9**
Forceps à bec de canard	[a]			2	2	0,3	**0,6**
Endoscope Metzenbaum	[a]			2	2	0,3	**0,6**
Glucomètre	[a]			4	4	0,1	**0,4**
Collier cervical	[a]			6	6	0,125	**0,8**
Coffre (Flambeau) et instruments de traumatologie	[a]			6	6	0,140	**0,8**
Moniteur avec accessoires	[a]			5	5	18,0	**90,0**
Transducteur pour machine à ultrasons (colonographie)	[a]			1	1	6,2	**6,2**
Appareil de suction (Recto sight)	[a]			1	1	0,4	**0,4**
Moniteur (Recto sight)	[a]			1	1	0,5	**0,5**
Électrode spatule	[a]			2	2	0,3	**0,6**
Lit spinal avec courroies	[a]			6	6	0,5	**3,0**
Autoréfracteur Sure Sight Welch	[a]			6	6	3,0	**18,0**
Attelles de traction	[a]			12	12	0,250	**3,0**
Machine à ultrasons pouvant être mise à niveau	[a]			1	1	35,0	**35,0**
Total partiel							**177,3**
Fret à 15 %							**26,6**
Total partiel, rubrique 7 d)							**203,9**
e) Matériel divers							
Outils manuels	[a]						**47,0**
Outils mécaniques	[a]						**69,5**

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3)+(4)	(6)	(7) = (5)x(6)
			Nombre d'unités proposées				
	Nombre d'unités au 30 juin 2000	Achats proposés 2000/01	Unités de remplace-ment	Unités supplémen-taires	Nombre total d'unités nécessaires	Coût unitaire	**Coût total**
Extincteur	[a]	600		300	300	0,140	**42,0**
Tuyaux et embouts (lutte contre l'incendie)	[a]						**44,8**
Machine d'éclairage	[a]						**15,5**
Outils spécialisés	[a]						**20,0**
Matériel de compression	[a]						**18,0**
Matériel de soudage	[a]						**8,0**
Matériel de nettoyage	[a]						**7,0**
Total partiel							**271,8**
Fret à 15 %							**40,7**
Total partiel, rubrique 7 e)							**312,5**
f) Matériel pour la défense des périmètres (police civile)							
Bouclier antiprojectiles	[a]	5		3	3	1,7	**5,1**
Étui de matraque pour ceinturon	[a]			25	25	0,005	**0,1**
Housses mortuaires	[a]	600		200	200	0,050	**10,0**
Adaptateur de voiture (Alco Quant)	[a]			10	10	0,075	**0,8**
Trousse de prise d'empreintes	[a]			10	10	0,320	**3,2**
Craie pour marquage de rues	[a]	865		1 680	1 680	0,0008	**1,3**
Lampe de combat rechargeable	[a]			100	100	0,135	**13,5**
Matériel de marquage du lieu du crime	[a]			60	60	0,120	**7,2**
Cartouche de poudre lacrymogène/outil d'intervention	[a]			40	40	0,010	**0,4**
Entraves pour jambes	[a]	150		150	150	0,030	**4,5**
Liquide de décontamination	[a]			15	15	0,009	**0,1**
Cartouche de teinture pour outil d'intervention	[a]			40	40	0,010	**0,4**
Trousse de détection de textes écrits effacés	[a]			5	5	0,170	**0,9**
Sacs pour preuves à conviction	[a]	16 000		59 000	59 000	0,0011	**64,9**
Flacons de collecte de preuves à conviction	[a]			9 000	9 000	0,00678	**61,0**
Étiquettes pour marquer les preuves à conviction	[a]			200	200	0,011	**2,2**
Ruban de sécurité pour pièces à conviction	[a]			120	120	0,006	**0,7**
Trousse de test d'explosifs	[a]	40		5	5	0,550	**2,8**
Étui de carte pour empreintes digitales	[a]			200	200	0,035	**7,0**

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3)+(4)	(6)	(7) = (5)x(6)
			Nombre d'unités proposées				
	Nombre d'unités au 30 juin 2000	Achats proposés 2000/01	Unités de remplace-ment	Unités supplémen-taires	Nombre total d'unités nécessaires	Coût unitaire	**Coût total**
Encre pour empreintes digitales	[a]			140	140	0,004	**0,6**
Petites serviettes de nettoyage après prise d'empreintes digitales	[a]			2 000	2 000	0,004	**8,0**
Feuilles d'encre pour empreintes digitales	[a]			1 000	1 000	0,004	**4,0**
Trousse de collecte de résidus d'armes à feu	[a]	210		30	30	0,280	**8,4**
Flash pour outil d'intervention	[a]			40	40	0,010	**0,4**
Lampes de signalisation clignotantes	[a]			50	50	0,055	**2,8**
Barrière métallique de contrôle de foule	[a]			45	45	0,270	**12,2**
Bouclier de protection complète	[a]			50	50	0,070	**3,5**
Détecteur de métal portable pour recherche sur le terrain	[a]			5	5	0,450	**2,3**
Détecteur de métal portable	100	36		50	50	0,120	**6,0**
Lampe frontale	[a]			25	25	0,025	**0,6**
Étui de lampe de combat	[a]			100	100	0,005	**0,5**
Étui pour pulvérisateur de poivre	[a]	4 350		4 350	4 350	0,005	**21,8**
Brassards d'identification	[a]			15 000	15 000	0,00035	**5,3**
Piquet lumineux de signalisation pour arrêter la circulation	[a]			110	110	0,045	**5,0**
Rouleau d'encre	[a]			140	140	0,015	**2,1**
Miroir d'inspection des châssis de véhicules	225	10		15	15	0,140	**2,1**
Appareil de détection des empreintes latentes	[a]			4 000	4 000	0,00420	**16,8**
Piquet lumineux à activation durable	[a]			3 900	3 900	0,004	**15,6**
Loupe pour identification d'empreintes digitales	[a]			150	150	0,150	**22,5**
Mètres (rubans étalon)	[a]			30	30	0,028	**0,8**
Trousse de micro-instruments	[a]			45	45	0,070	**3,2**
Monobloc pour odométrie laser	[a]			10	10	0,070	**0,7**
Embouts pour appareils d'alcootest	[a]			20 000	20 000	0,00030	**6,0**
Détecteur de stupéfiants/d'explosifs (portables)	[a]			3	3	35,0	**105,0**
Système d'identification des stupéfiants	[a]			10	10	0,250	**2,5**
Imprimante à aiguilles (AlcoQuant)	[a]			10	10	0,190	**1,9**
Batteries nickel-cadmium rechargeables (laser)	[a]			30	30	0,220	**6,6**
Batteries de réserve pour odomètres laser	[a]	120		20	20	0,170	**3,4**

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3)+(4)	(6)	(7) = (5)x(6)
			Nombre d'unités proposées				
	Nombre d'unités au 30 juin 2000	Achats proposés 2000/01	Unités de remplace-ment	Unités supplémen-taires	Nombre total d'unités nécessaires	Coût unitaire	**Coût total**
Pulvérisateur de poivre pour usage policier (grande dimension)	[a]			350	350	0,039	**13,7**
Pulvérisateur de poivre pour défense personnelle	[a]	150		4 350	4 350	0,015	**65,3**
Trousse de prise d'empreintes (plâtre et caoutchouc silicone)	[a]			70	70	0,3	**21,0**
Sacs de police	[a]			200	200	0,025	**5,0**
Trousse portable de restauration de numéros gravés sur métal	[a]			5	5	0,110	**0,6**
Minibarricades réfléchissantes portables	[a]			60	60	0,047	**2,8**
Poudre pour empreintes digitales	[a]	48		275	275	0,008	**2,2**
Câble électrique pour odométrie laser	[a]			20	20	0,060	**1,2**
Matériel d'identification présomptive de sang	[a]			1 000	1 000	0,006	**6,0**
Matériel d'identification présomptive de spécimens	[a]			1 000	1 000	0,006	**6,0**
Papier pour imprimante à aiguilles Alco	[a]			1 000	1 000	0,00170	**0,8**
Blocs-piles rechargeable pour Alco	[a]			10	10	0,075	**1,7**
Ampoules de verre pour recharge dans des tubes de plastique	[a]			110	110	0,026	**0,8**
Éprouvettes (recharge)	[a]			270	270	0,027	**2,9**
Compteur pour empreintes digitales	[a]			150	150	0,025	**3,8**
Bâton antiémeutes avec bouclier complet	[a]	25		80	80	0,018	**1,4**
Casques antiémeutes	[a]	25		25	25	0,150	**3,8**
Bâton de contrôle antiémeutes (polyvalent)	[a]	25		25	25	0,055	**1,4**
Bistouris	[a]			500	500	0,001	**0,5**
Coupe-ceinture de sécurité	[a]			250	250	0,003	**0,8**
Lampe de sécurité	[a]			50	50	0,090	**4,5**
Torche éclairante de signalisation/torche de contrôle de la circulation	[a]	6 620		6 000	6 000	0,00350	**21,0**
Balles de caoutchouc souple pour outil d'intervention	[a]			40	40	0,010	**0,4**
Chevrotine de caoutchouc pour outil d'intervention	[a]			40	40	0,010	**0,4**
Miroir de sécurité	[a]			350	350	0,020	**7,0**
Cible	[a]	22 000		33 000	33 000	0,00025	**8,3**
Appareil pour dégonfler les pneus	[a]			10	10	0,450	**4,5**
Trousse à outils	[a]			10	10	0,480	**4,8**

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
					= (3)+(4)		= (5)x(6)
			Nombre d'unités proposées				
	Nombre d'unités au 30 juin 2000	Achats proposés 2000/01	Unités de remplace-ment	Unités supplémen-taires	Nombre total d'unités nécessaires	Coût unitaire	**Coût total**
Pulvérisateur pour détection de métaux en trace	[a]			140	140	0,040	**5,6**
Cônes de signalisation routière	[a]	100		100	100	0,006	**0,6**
Cartouches d'entraînement/outil d'intervention	[a]			500	500	0,005	**2,5**
Trousse universelle pour enquête sur les lieux de crime	[a]			10	10	0,6	**6,0**
Ruban de mesure mobile	[a]			10	10	0,075	**0,8**
Portails de détection de métal	10	7		10	10	2,6	**26,0**
Sabot pour pneu de voiture	[a]			100	100	0,130	**13,0**
Fils de fer, chaînes, câbles, boulons et métaux	[a]			60	60	0,025	**1,5**
Barre de démolition	[a]			60	60	0,025	**1,5**
Appareil de radiographie	[a]			6	6	28,3	**169,8**
Identification de documentation automatique	[a]			1	1	200,0	**200,0**
Système d'identification balistique	[a]			1	1	250,0	**250,0**
Munitions							**291,2**
Tenues de protection	[a]						**150,0**
Engins de diversion	[a]						**94,6**
Total partiel							**1 868,1**
Fret à 15 %							**280,2**
Total partiel, rubrique 7 f)							**2 148,3**
g) Matériel d'hébergement							
Réchauds électriques	12	100	10		10	0,350	**3,5**
Fours à micro-ondes	187	100	10		10	0,150	**1,5**
Réfrigérateurs/congélateurs	[a]	65	10		10	0,280	**2,8**
Petits réfrigérateurs	379	70	10		10	0,190	**1,9**
Percolateur à café de taille moyenne	10	100	10		10	0,055	**0,6**
Bouilloires électriques, 2 litres	[a]	100	10		10	0,050	**0,5**
Aspirateurs	220	50	5		5	0,435	**2,2**
Ventilateurs à pied	2 600	500	50		50	0,036	**1,8**

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
					= (3)+(4)		= (5)x(6)
			Nombre d'unités proposées				
	Nombre d'unités au 30 juin 2000	Achats proposés 2000/01	Unités de remplace-ment	Unités supplémen-taires	Nombre total d'unités nécessaires	Coût unitaire	Coût total
Ventilateurs de plafond	[a]	1 000	100		100	0,090	**9,0**
Total partiel							**23,7**
Fret à 15 %							**3,6**
Total partiel, rubrique 7 g)							**27,3**
h) Matériel d'épuration de l'eau							
Système d'épuration de l'eau		1		2	2	30,0	**60,0**
Total partiel				2	2	30,0	**60,0**
Fret à 15 %							**9,0**
Total partiel, rubrique 7 h)							**69,0**
Total, rubrique 7							**5 810,0**
Total							**13 401,4**

[a] Information non disponible.

Annexe III

Appui fourni par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo à d'autres organismes des Nations Unies et à des entités n'appartenant pas au système des Nations Unies dans la zone de la Mission

Section assurant les services fournis par la MINUK	*Entités bénéficiaires*
Service de nettoyage, utilisation des groupes électrogènes	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Union européenne.
Locaux	Conseil de l'Europe, Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie.
Appui aux communications	Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Habitat, Conseil de l'Europe, Union européenne.

Annexe IV

Application des recommandations précédentes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Demande	*Réponse*
1. Compte tenu du fait que la situation ne cesse d'évoluer, le Comité recommande de réexaminer le volume et le contenu des activités d'information de la MINUK (A/55/624, par. 23).	Les responsabilités exécutives de la MINUK affectent directement environ 1,9 million de personnes, ce qui crée des besoins en matière d'information dépassant de loin les activités d'information ordinaires d'une mission. Dans le cadre du processus d'évaluation en cours, le Bureau du porte-parole du service de l'information entreprend régulièrement un examen global de la planification des activités du Bureau pour veiller à ce que l'on s'occupe comme il convient des questions délicates et que le mandat de la MINUK soit mis en oeuvre de façon appropriée, avec un impact maximum, aux fins d'établir le fondement de la démocratie au Kosovo.
2. Le Comité demande que l'on suive de près les arrangements concernant l'adéquation de l'effectif du Bureau des droits de l'homme et des affaires communautaires et, au besoin, qu'on les modifie (ibid., par. 25).	On examine et on évalue constamment les besoins en effectifs de la Mission, y compris ceux du Bureau des droits de l'homme et des affaires communautaires. Selon les besoins de la Mission, on peut transférer du personnel ou ajuster les effectifs. Aucun ajustement n'est proposé à l'heure actuelle.
3. Le Comité recommande que l'on réexamine le transfert du Groupe linguistique à la Division de l'administration et que tous les services linguistiques fournis à Pristina et, le cas échéant, ailleurs, soient gérés de façon intégrée, pour en assurer l'utilisation optimale (ibid. par. 26).	La Mission a entrepris une étude de gestion dont le résultat a été de retransférer le Groupe linguistique à la Division de l'administration.
4. Le Comité recommande que, si possible, les 49 postes de personnel linguistique recruté sur le plan international chargé de fournir des services d'interprétation et de traduction spécialisés au Programme spécial d'appui judiciaire international soient gérés dans le cadre de la Division de l'administration, de façon intégrée, pour en assurer l'utilisation optimale. Il recommande en outre d'entreprendre une étude visant à déterminer le nombres de postes à prévoir pour d'autres catégories de personnel d'appui, compte tenu du nombre d'affaires à traiter. S'il s'avérait que les postes demandés ne sont pas tous nécessaires, certains pourraient être transférés à d'autres domaines d'activité de la Mission, en particulier à ceux qui sont touchés par les recommanda-	

Demande	*Réponse*
tions formulées par le Comité dans le présent rapport (ibid., par. 31).	
5. Le Comité tient à appeler l'attention sur le fait que, si l'on veut que l'appui international envisagé soit efficace, il importe de ne choisir que les affaires susceptibles d'avoir un impact maximum du point de vue des enseignements qu'en tirerait le personnel judiciaire local. En outre, cet appui judiciaire international ne saurait être considéré comme remplaçant un programme de formation et d'instruction intensif et de vaste portée à l'intention de ce personnel ni comme en diminuant l'utilité, car aucune aide internationale, quelle qu'en soit l'importance, ne suffirait pour répondre aux besoins à long terme du Kosovo (ibid., par. 37).	Le programme spécial d'appui judiciaire international a permis de répondre rapidement à la nécessité urgente de compléter la capacité judiciaire qui existait au Kosovo avant l'arrivée de la MINUK et de réduire la pression pesant sur le système judiciaire local en ce qui concerne le traitement de certaines affaires. Le personnel judiciaire international doit s'occuper des affaires les plus visibles et les plus délicates, qui attirent une grande attention publique et politique au Kosovo, dans la région et au niveau international. Ce Programme prend actuellement la tête des opérations pour ce qui est de traiter le grand nombre d'affaires liées à la guerre, aux conflits ethniques, au crime organisé et d'autres affaires qui risquent d'entraver gravement le processus de paix. Il est clair que la participation de personnel judiciaire international est essentielle, compte tenu de la lenteur des progrès dans l'établissement d'un système judiciaire local sûr, impartial, indépendant et multiethnique, face aux lacunes de la législation en vigueur. En outre, l'appui judiciaire international permet de combler la lacune actuelle des capacités locales tout en donnant dans le même temps la base d'un système judiciaire viable au Kosovo. Cette intervention fait partie intégrante et implicite de la nécessité temporaire d'apporter un appui judiciaire international au cours de la phase difficile suivant le conflit.
6. S'il s'avère que certains postes ne sont plus requis, ils pourraient être transférés à d'autres secteurs de la Mission, selon qu'il conviendra. Il faudrait aussi procéder à un examen semblable en ce qui concerne la composition des 15 départements de la Structure administrative intérimaire mixte (composante Administration civile), dans le but d'affecter un plus grand nombre de postes à du personnel local (ibid., par. 41).	La Mission propose d'éliminer trois postes d'agent des services généraux (personnel international) dans les régions et 17 postes dans les municipalités, soit une réduction de 20 postes. Les fonctions afférant à ces postes seront assurées par du personnel qualifié recruté localement sur les effectifs existants.
7. Dans le cas de la MINUK et, en fait, pour toutes les missions des Nations Unies, l'acquisition de techniques et de moyens de communication ainsi que le nombre de techniciens nécessaires à leur exploitation devraient être fonction des besoins particuliers de la mission considérée. En outre, il faudrait veiller à ce que les nouveaux moyens techniques mis en place pour faire face aux besoins d'une mission puissent être récupérés à son départ ou, s'il faut les laisser sur place, il convient de s'assurer que l'administration locale dispose des compé-	Tout le matériel de communications installé peut être enlevé et transféré à d'autres missions si besoin est. En outre, si l'on choisit de laisser le réseau en place, il existe au niveau local suffisamment de personnel qualifié pour utiliser et gérer le système. Les Postes et télécommunications du Kosovo (PTK) planifient actuellement la configuration de leur réseau sur les mêmes principes que ceux de la MINUK, et prévoient en particulier d'établir un système de relais radio hyperfréquences à large bande global dans toute la région.

Demande	*Réponse*
tences techniques nécessaires à leur utilisation et à leur maintenance (ibid., par. 52).	
8. Le Comité rappelle, comme il l'a déjà fait à plusieurs reprises, qu'il est indispensable de déterminer à intervalles réguliers si les engagements demeurent valides (ibid., par. 53).	La Mission revoit l'état des engagements non réglés tous les mois.
9. À l'avenir, ces informations, notamment en ce qui concerne le type de services fournis et les montants remboursés, devraient figurer dans le budget des opérations de maintien de la paix (ibid., par. 55).	Ces informations sont présentées à l'annexe III du présent rapport.
10. Le Comité demande que des informations sur les activités des organismes et programmes des Nations Unies et des autres partenaires au Kosovo continuent à être données dans une annexe aux rapports futurs, y compris des indications sur la valeur des ressources affectées aux activités d'assistance ainsi que sur les effectifs en place (nombre de personnes et classe ou niveau). En outre, lorsqu'on a besoin de personnel qualifié, il ne faudrait pas se contenter de chercher des candidats parmi le personnel de l'ONU et des institutions spécialisées (ibid., par. 56).	Les organismes des Nations Unies opérant au Kosovo font partie intégrante des opérations de la MINUK et comprennent notamment le PNUD, l'UNICEF, la FAO, l'OMS, l'OIT, le PNUE, le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, UNIFEM, le CNUEH et le HCR. En outre, plusieurs organismes entreprennent directement des projets en coopération avec les municipalités et les ONG. Des mémorandums d'accord ont été signés entre la MINUK et le CNUEH, l'OIT, le PNUD et l'UNICEF, et des projets de mémorandum d'accord sont à l'examen avec la FAO et l'OMS. Le CNUEH, l'OIT, l'OMS, le PNUD, le PAM et l'UNESCO fournissent du personnel détaché auprès de la MINUK, y compris plusieurs codirecteurs de département. La MINUK a délégué ses pouvoirs en ce qui concerne le recrutement du personnel de l'Administration civile et fait appel à diverses sources, notamment les États Membres, la communauté des ONG et d'autres organisations internationales.
11. Le Comité demande que l'on précise dans le prochain projet de budget de la MINUK les directives permettant de déterminer l'origine des fonds (contributions au titre du budget ordinaire ou autres sources) (ibid., par. 57).	Voir par. 49 du corps du rapport.
12. Il faudrait observer attentivement et consigner les leçons apprises dans le cadre de la MINUK pour en faire bénéficier tous les intéressés (ibid., par. 58).	L'expérience de la MINUK fait l'objet d'un suivi et d'une analyse constants. Les leçons tirées sont partagées avec d'autres missions.

Organigrammes

A. Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

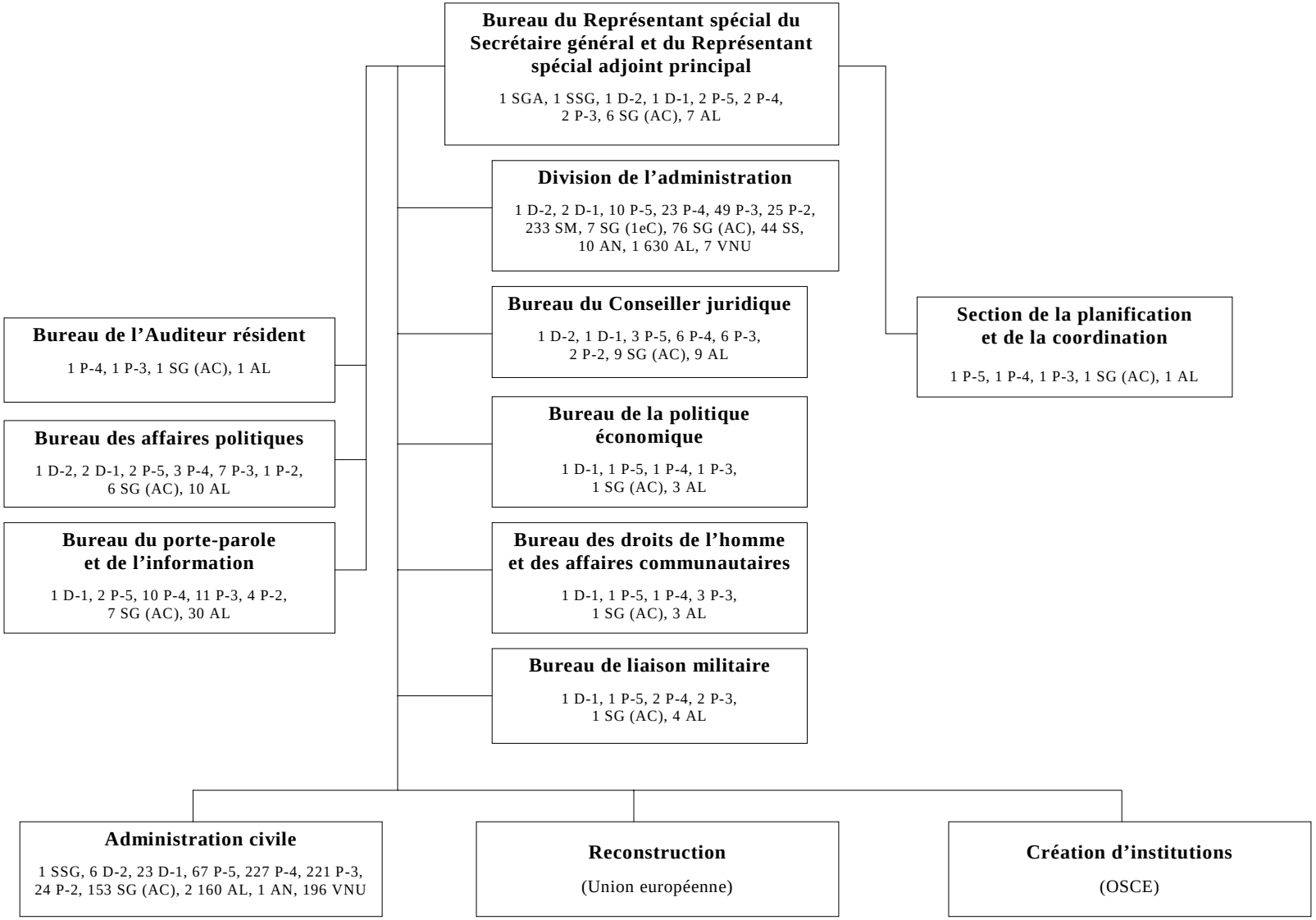

B. Administration civile

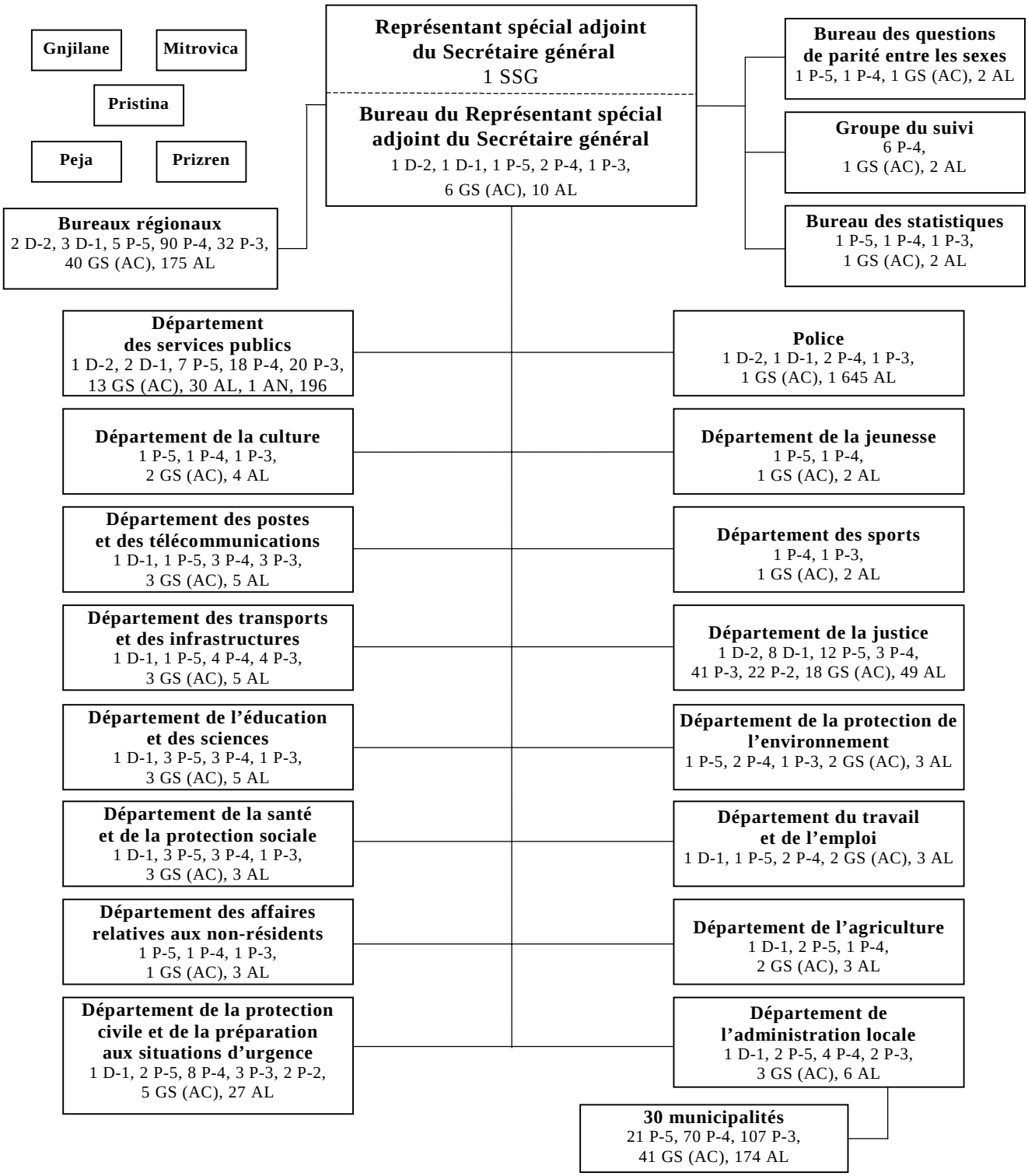

Note : SSG : Sous-Secrétaire général; GS : agent des services généraux; 1eC : 1re classe; AC : autres classes; AL : agent local; AN : administrateur recruté sur le plan national; VNU : Volontaire des Nations Unies.

C. Division de l'administration

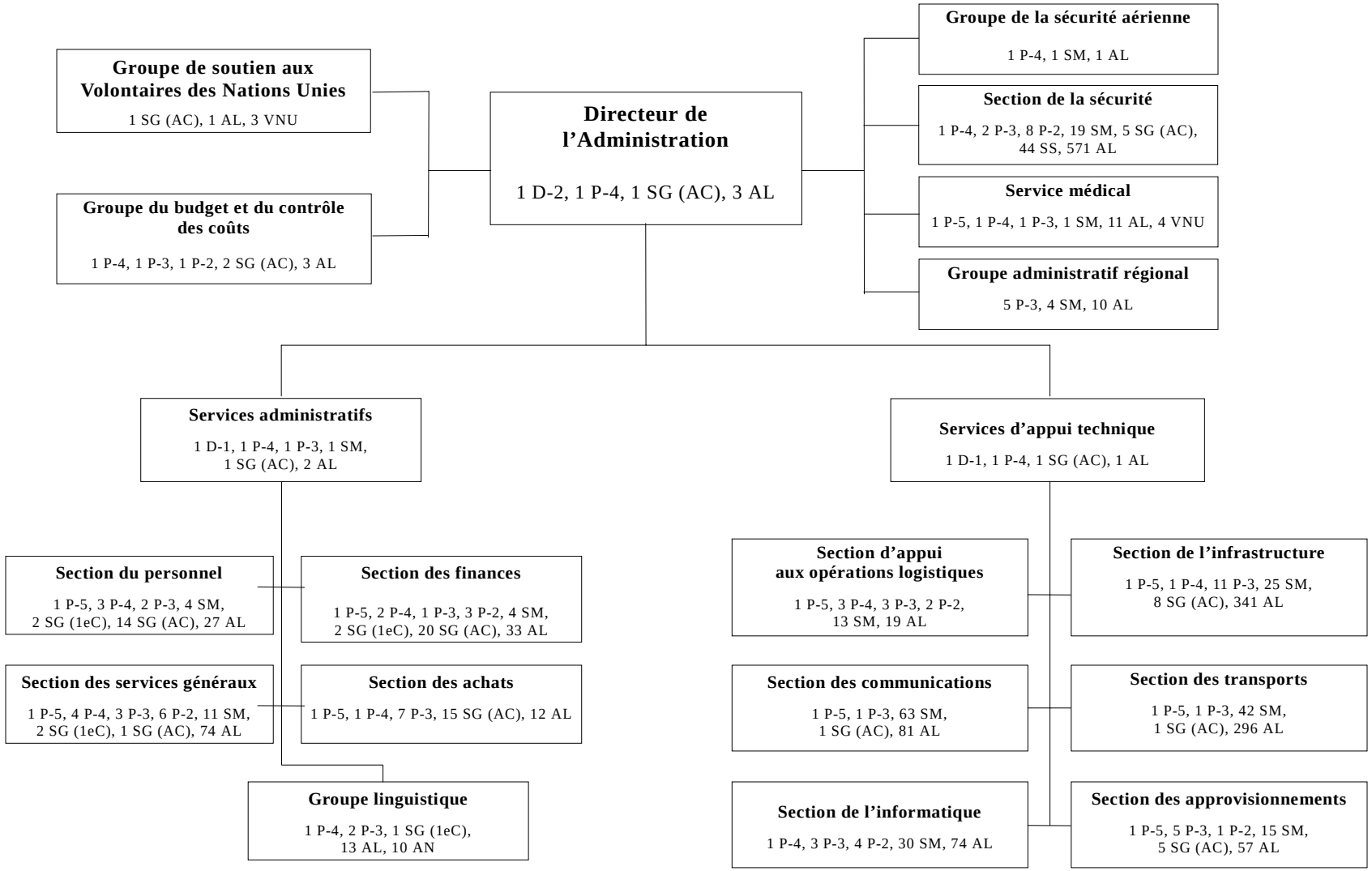

Note : SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; GS : agent des services généraux; 1eC : 1re classe; AC : autres classes AL : agent local; AN : administrateur recruté sur le plan national; SS : agent du Service de sécurité; SM : agent du Service mobile; VNU : Volontaire des Nations Unies.